

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020



AVRIL
2018





Cette publication a été réalisée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et éditée par la Direction des communications du Ministère.

Le contenu de cette publication se trouve sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante : www.transports.gouv.qc.ca.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le site Web du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, au www.transports.gouv.qc.ca
- écrire à l'adresse suivante : Direction des communications
Ministère des Transports, de la Mobilité durable
et de l'Électrification des transports
700, boul. René-Lévesque Est, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 2018

ISBN 978-2-550-81769-7 (PDF)

Dépôt légal – 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.



MOT DES MINISTRES

Depuis le discours sur le budget de 2014, le gouvernement du Québec a accompli de nombreux gestes visant à renouveler ses relations avec les municipalités, notamment en renforçant leurs rôles dans la gouvernance de proximité. La Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 dévoilée le 11 décembre 2017 participe à ce renforcement en mettant de l'avant une nouvelle approche, celle d'un gouvernement au service des régions.

La mobilité est une assise majeure du développement socioéconomique de toutes les régions du Québec et le Ministère y contribue jour après jour depuis sa création. En raison de sa mission et de ses larges responsabilités en matière de mobilité, le Ministère est donc interpellé à titre d'acteur historique et quotidien de l'occupation et de la vitalité des territoires.

Ce premier plan d'action entend contribuer pleinement à la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 en posant des jalons significatifs. Les réponses que nous apportons aux priorités régionales couvrent un large spectre d'interventions allant de la programmation routière et aérienne au financement du transport actif et collectif en passant par la veille et la concertation en matière de mobilité.

Nous savons que les attentes demeureront toutefois élevées. Nous savons également que nos réponses pourront toujours se parfaire. Pour cela, certaines priorités régionales devront être davantage précisées et nous entendons développer une collaboration plus étroite avec les régions et le milieu municipal.

Nous entreprenons avec enthousiasme le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020, contribution du Ministère à une priorité gouvernementale d'un Québec fort de ses régions.



André Fortin,

Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Véronique Tremblay,

Ministre déléguée aux transports



TABLE DES MATIÈRES

Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020	1
Mot des ministres.....	4
Préambule	7
Introduction.....	8
Chapitre 1	9
Actions en réponse aux priorités régionales.....	9
1.1. Abitibi-Témiscamingue.....	12
1.2. Bas-Saint-Laurent.....	15
1.3. Capitale-Nationale	20
1.4. Centre-du-Québec	22
1.5. Chaudière-Appalaches	24
1.6. Côte-Nord	28
1.7. Estrie	32
1.8. Gaspésie	35
1.9. Îles-de-la-Madeleine	39
1.10. Lanaudière	41
1.11. Laurentides	44
1.12. Laval	48
1.13. Mauricie	51
1.14. Montérégie	53
1.15. Montréal	58
1.16. Nord-du-Québec	66
1.17. Outaouais.....	71
1.18. Saguenay–Lac-Saint-Jean	74
Chapitre 2.....	78
Autres actions contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires	78
Chapitre 3.....	82
Actions en réponse aux autres objectifs de la Stratégie	82
3.1. Décentralisation	82
3.2. Délégation	83
3.3. Régionalisation	83
Conclusion.....	85



PRÉAMBULE

La mission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports est d'assurer, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires qui contribuent au développement du Québec. La mobilité est un rouage essentiel au développement social et économique, contribuant à l'occupation et à la vitalité de l'ensemble des régions. Elle favorise l'accès tant aux lieux de travail et de loisirs qu'aux biens et services, dont les services de santé et d'éducation. Pour les entreprises, elle assure l'accès à la main-d'œuvre et aux ressources matérielles ainsi qu'aux marchés intérieurs et extérieurs, constituant dès lors un facteur déterminant de leur compétitivité et de la prospérité économique.

À ce titre, le Ministère est un acteur permanent de l'occupation et de la vitalité des territoires. En effet, il est responsable du réseau routier supérieur, dont quelque 6 000 km d'autoroute, ainsi que 9 000 km de routes nationales, 5 500 km de routes régionales et 7 800 km de routes collectrices. De plus, le Ministère soutient l'exploitation de 13 services de traverse et de 34 infrastructures aéroportuaires.

Le Ministère a procédé, dès 1993, à une importante décentralisation des responsabilités, comme le transfert de la voirie locale aux municipalités¹ permettant de rapprocher la prise de décision du citoyen et d'augmenter l'autonomie et la responsabilisation des unités territoriales. Plus récemment, en 2018, le Ministère s'est doté d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités, lequel comprend deux niveaux distincts, soit le plan ministériel pour assurer les échanges avec les instances municipales et le plan régional pour faciliter les contacts directs entre le Ministère, les municipalités et les MRC.

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et la Stratégie qui en découle guident le Ministère dans le respect de principes relatifs à la concertation des acteurs et à la prise en compte des enjeux régionaux. Parallèlement, le Ministère promeut la mobilité durable dans toutes ses démarches et il a introduit des objectifs en cette matière au sein de la première Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Ces objectifs ont visé à promouvoir et à développer l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif, à soutenir les systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi qu'à assurer la pérennité des infrastructures routières pour les générations futures. Ces objectifs ont été reconfirmés dans la Politique de mobilité durable 2030 rendue publique en avril 2018. Cette politique prend en considération l'ensemble des défis et enjeux des régions et souhaite miser sur les occasions offertes par les nouvelles mobilités.

¹ Le principe du transfert des responsabilités en matière de voirie locale s'est concrétisé le 18 décembre 1992 avec l'adoption du projet de loi 57, intitulé Loi sur la voirie et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 1992, c. 54).

INTRODUCTION

Par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (LAOVT) (RLRQ, chapitre O-1.3), le gouvernement du Québec entend contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires, partout au Québec, en adoptant le cadre de gestion de l'Administration et plus particulièrement en renforçant l'efficacité et la cohérence des actions gouvernementales au bénéfice des collectivités.

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 vise à conjuguer deux leviers d'action à cet effet. Le premier est basé sur la capacité des milieux régionaux et sur de nouveaux outils financiers mis à leur disposition par le gouvernement : le Fonds de développement des territoires (FDT), le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), le Fonds de la région de la Capitale-Nationale et le Fonds de développement économique de Montréal. L'autre levier est basé sur la capacité des ministères et organismes à adapter leur action et à la mettre au service des régions. Ainsi, la Stratégie présente les priorités propres aux 17 régions administratives du Québec pour lesquelles chaque ministère et organisme précise dans sa planification comment il entend agir pour y répondre. En outre, la Stratégie énonce des objectifs liés à la décentralisation avec les municipalités, la délégation aux MRC et la régionalisation de l'administration gouvernementale.

En avril 2018, le gouvernement du Québec a dévoilé la Politique de mobilité durable 2030, *Transporter le Québec vers la modernité*, ainsi que le Plan d'action 2018-2023. La Politique aborde les transports collectif et actif, routier, maritime, aérien et ferroviaire ainsi que les interventions sur le réseau routier dans une perspective intégrée. Par cette politique, le gouvernement du Québec confirme sa volonté d'accélérer le virage vers la mobilité durable. Il entend travailler de concert avec les municipalités et miser sur la mobilité durable pour stimuler la vitalité des régions. Il compte être proactif sur plusieurs fronts pour offrir aux citoyens et aux entreprises des options de mobilité durable adaptées à leurs besoins. La planification des transports en lien avec celle du territoire, le transport collectif régional et interurbain, le transport adapté, l'accessibilité aux régions isolées ou éloignées, la mise à niveau des infrastructures régionales et le déploiement d'équipements soutenant l'électrification des transports et l'utilisation d'énergie propre sont autant de domaines s'adressant aux régions où le gouvernement entend intervenir pour en stimuler la vitalité.

Dans ce contexte et en raison de son rôle et de sa mission, le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports entend contribuer à l'occupation et à la vitalité des territoires par la réalisation de multiples actions dans toutes les régions du Québec.

CHAPITRE 1

ACTIONS EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS RÉGIONALES

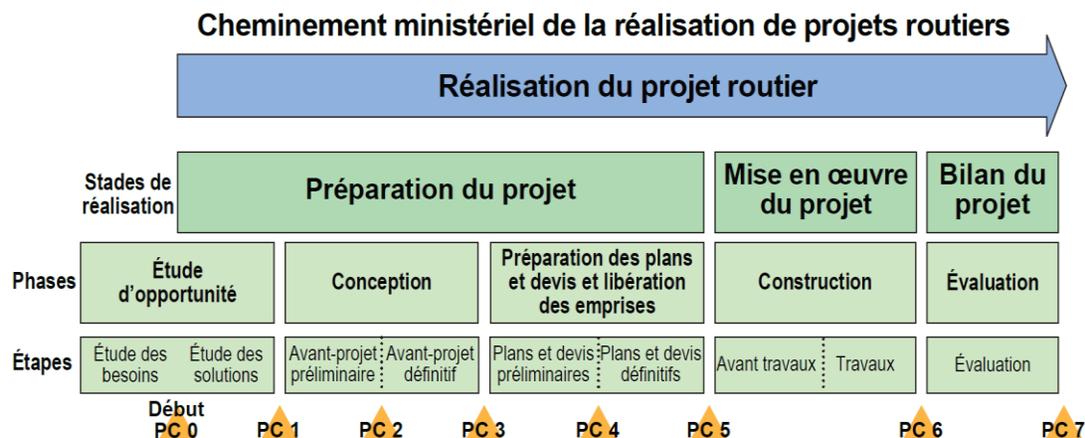
Ce chapitre présente dans un premier temps le processus applicable aux projets routiers et à la programmation routière, et ensuite, pour chaque région administrative, les éléments suivants :

- Les priorités régionales en matière de mobilité telles qu'elles sont établies dans la Stratégie²;
- Les réponses du Ministère aux priorités régionales susmentionnées;
- Les autres contributions du Ministère à l'occupation et la vitalité de la région.

Processus applicables aux projets routiers

Un des mandats du Ministère vise la réalisation de projets routiers. Celle-ci est encadrée par des processus rigoureux qui sont brièvement exposés ci-dessous afin que la portée de ces actions puisse être mieux appréciée.

Le *Cheminement ministériel de réalisation de projets routiers* prescrit au [Guide de gestion des projets routiers](#) spécifie les stades, phases et étapes suivants :



Le cycle de vie d'un projet routier est également jalonné de points de contrôle (PC), qui sont l'occasion de faire le point dans le dossier, d'autoriser la poursuite du projet et de déterminer la marche à suivre pour les étapes subséquentes.

Selon le *Décret concernant la détermination des critères permettant de considérer qu'un projet d'infrastructure publique est un projet majeur*, un projet d'infrastructure routière est considéré comme majeur lorsque son coût total estimé est égal ou

² Sauf pour les régions Nord-du-Québec (secteur Nunavik) et Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour lesquels il a été privilégié de se référer aux documents découlant respectivement du Parnasimautik et du Sommet économique régional.

- 
- Améliorer la qualité de vie (construction d'une voie de contournement d'agglomération, amélioration de la fluidité) ;
 - Contribuer au développement économique collectif (construction de nouvelles autoroutes ou de routes stratégiques) ;
 - Favoriser le développement des transports actifs (asphaltage d'accotements, aménagement de passerelles piétonnes et de pistes cyclables).

Politique de mobilité durable 2030

La Politique de mobilité durable est assortie d'investissements de plus de 9,7 milliards de dollars, dont 2,9 milliards de nouveaux investissements dans le Plan d'action 2018-2023. Ce dernier traite de tous les modes de transport, aussi bien pour les personnes que pour les marchandises, et couvre l'ensemble des régions du Québec. La Politique, qui appuiera l'occupation et la vitalité des territoires, compte agir sur les cinq dimensions suivantes :

- Travailler avec le milieu municipal pour favoriser la mise en place de services de transport durables pour les CITOYENS.
- Appuyer les acteurs des chaînes logistiques dans la mise en place de services de transport performants pour les ENTREPRISES.
- Mettre en place des infrastructures de transport favorisant la mobilité durable.
- Favoriser l'électrification et le déploiement des véhicules écoénergétiques.
- Assurer le leadership de la mobilité durable au Québec.

1.1. Abitibi-Témiscamingue

Priorité régionale

Les intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont ciblé la priorité suivante en matière de mobilité⁴ :

Priorité 6. Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.

[...] Les personnes retraitées fournissent de l'assistance à leurs proches et consacrent du temps à la société, et ce, souvent de façon bénévole. Des loisirs de qualité, l'accès au transport et aux soins de santé, la proximité de la famille favorisent en outre la santé et l'autonomie de la population âgée.

Pour mettre en œuvre cette priorité, la collaboration gouvernementale sera nécessaire. [...] On entend finalement prévenir la violence et favoriser l'amélioration de la sécurité de la population.

Réponses ministérielles

Relativement à la priorité régionale susmentionnée, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.1.1. Favoriser l'accès aux transports pour la population âgée.

Le Ministère entend poursuivre son soutien aux organismes de transport adapté municipaux répartis dans tout le Québec afin de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite, notamment par l'entremise de la Politique de mobilité durable, laquelle prévoit la mise sur pied d'un cadre financier pluriannuel qui permettra aux organismes de transport adapté de mieux planifier les services. Des sommes supplémentaires ont aussi été consenties aux principaux programmes d'aide au transport adapté⁵.

Le Ministère offre de [l'aide financière](#) susceptible de favoriser l'accessibilité à différents moyens de transport dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté ainsi que du Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles.

Enfin, le Ministère continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode collectif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

⁴ Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

⁵ [Cadre d'intervention en transport adapté](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

■ Action 1.1.2. Favoriser l'amélioration de la sécurité de la population.

Le Ministère prévoit la réalisation des projets routiers visant l'amélioration de la sécurité routière de la région tels que :

- la voie de contournement de la ville de Rouyn-Noranda, dont la mise en service permettra de retirer du noyau urbain (actuelle route 117) plusieurs milliers de véhicules en transit, y compris quelques centaines de camions (dont plusieurs transportant des matières dangereuses);
- le réaménagement de la courbe Brière, située sur la route 117;
- la construction de quatre carrefours giratoires, dont deux dans le cadre du projet de voie de contournement de la ville de Rouyn-Noranda, un à l'intersection de la route 101 et de l'avenue Davy, à Rouyn-Noranda, et un à l'intersection de la route 117 et de la 3^e Avenue Ouest, à Val-d'Or;
- le réaménagement de trois traverses piétonnes à Malartic;
- l'aménagement de bandes rugueuses sur les accotements de la route 117, dans la réserve faunique de La Vérendrye, afin de diminuer les risques de sortie de route et de collision frontale.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible de favoriser une mobilité sécuritaire dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ainsi que des programmes de voirie locale.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 187 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la réfection de la chaussée sur la route 111, à l'entrée de la ville d'Amo ;
- la construction de voies de dépassement sur la route 117, dans le secteur de Cadillac, à Rouyn-Noranda;
- la reconstruction du pont de la rivière Villemontel, sur la route 395, à Sainte-Gertrude-Manneville;
- la réfection de la chaussée de la route 393, de la limite nord de Rapide-Danseur vers le sud, à Duparquet et Rapide-Danseur;
- l'asphaltage de la route 101, dans le secteur de Montbeillard, à Rouyn-Noranda.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès du Village-relais de Témiscaming, ainsi que de certains sites stratégiques, comme Louvicourt, en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2020.



Le Ministère poursuivra sa collaboration au Comité SOS 117, regroupant des représentants des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce comité vise à améliorer la circulation et la sécurité entre Sainte-Agathe-des-Monts et Rouyn-Noranda.

Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, tenu en février 2018, le Programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées⁶.

⁶ [Cadre d'intervention en transport aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

1.2. Bas-Saint-Laurent

Priorités régionales

Les intervenants de la région du Bas-Saint-Laurent ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité⁷ :

Priorité 3. Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.

[...] Ainsi, au cours des prochaines années, la région œuvrera pour créer un environnement propice à l'épanouissement de tous ses habitants, créer une société durable [...]. De plus, les acteurs comptent participer activement aux efforts de lutte contre les changements climatiques et d'adaptation à ceux-ci.

La région souhaite aussi se doter d'outils pour la protection et la mise en valeur des paysages urbains et ruraux et favoriser l'utilisation des énergies vertes dans tous les secteurs. Le soutien à l'industrie touristique à longueur d'année figure également dans les actions à mettre en œuvre.

Priorité 4. Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.

[...] La région souhaite multiplier les possibilités d'achat local des produits et services régionaux, accroître l'efficacité et l'efficience des infrastructures de transport (routier, ferroviaire et maritime) et des services de télécommunication pour assurer la mobilité de ses produits et services, augmenter la distribution et l'exportation de ses produits et services à l'extérieur de la région, promouvoir les activités culturelles, les attraits ainsi que les produits et les services régionaux [...].

Priorité 5. Agir pour la vitalité des communautés rurales.

[...] Les partenaires veulent assurer que tous les citoyens de la région bénéficient d'une mobilité durable. En ce sens, ils comptent favoriser le développement des transports actifs et collectifs et faciliter l'accès aux services par des axes routiers de qualité.

Priorité 6. Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

[...] La région souhaite tirer profit de sa position géographique aux abords du Saint-Laurent pour devenir une référence dans le domaine de l'eau. En ce sens, elle compte effectuer des concertations régionales dans le secteur maritime, construire un modèle de développement et d'innovation régionale et, finalement, mettre à niveau puis maintenir les infrastructures portuaires.

⁷ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.2.1. Participer aux efforts d'adaptation aux changements climatiques.

Le Ministère entend renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques⁸. À ce titre, 13 projets de recherche en adaptation aux changements climatiques seront en cours ou terminés en 2018-2019 pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine. Le Ministère réalise de nombreux projets de recherche afin de développer les connaissances sur les changements climatiques (CC) et trouver des solutions d'adaptation.

Le Ministère planifie le remplacement de sept ponceaux et de cinq ponts ainsi que la réparation des protections côtières à Sainte-Flavie et Petit-Matane. Ces travaux visent à protéger le réseau routier sous sa responsabilité contre l'érosion, la submersion et les inondations.

■ Action 1.2.2. Favoriser la protection et la mise en valeur des paysages.

Le Ministère continuera de tenir compte de la Charte des paysages du Bas-Saint-Laurent lors de la réalisation de ses projets.

■ Action 1.2.3. Participer à la sécurité physique des individus⁹.

Le Ministère planifie la réalisation de projets visant à assurer la sécurité sur le réseau routier pour la période 2018-2020 impliquant notamment la correction de courbes. Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible de favoriser une mobilité sécuritaire dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ainsi que des programmes de voirie locale. À titre d'exemple, d'ici 2020, il entreprendra ou terminera des travaux visant à améliorer la sécurité de son réseau par la réalisation des projets suivants :

- le réaménagement de la route 132, à Val-Brillant, afin de diminuer le nombre de courbes et d'adoucir celles qui ne peuvent pas être éliminées;
- l'amélioration de la route 195, à Amqui, dans les secteurs de l'avenue du Parc et de la Ferme Paquet et frères inc., dans le but d'améliorer la visibilité des usagers de la route;
- la correction d'une courbe sur l'autoroute 20, dans le secteur de la montée Brillant, à Rimouski.

⁸ Objectif 9.1 du [Plan stratégique 2017-2020](#).

⁹ Action découlant de l'objectif 1 de la priorité 3, « Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés ». Priorités régionales détaillées du Bas-Saint-Laurent.

■ **Action 1.2.4. Favoriser la préservation du patrimoine bâti¹⁰.**

Le Ministère a une sensibilité particulière à la préservation du patrimoine bâti et agit en conséquence lorsqu'il lui est possible de le faire. À titre d'exemple, il collabore au projet de rétrocession du pont Arthur-Bergeron mené par la MRC de La Mitis et visant la mise en valeur patrimoniale de celui-ci.

■ **Action 1.2.5. Soutenir l'utilisation des énergies vertes.**

Le Ministère a le mandat gouvernemental de favoriser l'électrification des transports. À ce titre, il coordonne la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

Le Ministère entend électrifier son parc de véhicules. À cet effet, l'acquisition de deux (2) automobiles électriques est prévue pour la Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine au cours de la période 2018-2020. Le Ministère continuera de participer aux activités de la Table régionale sur la réduction de la dépendance au pétrole et d'y offrir son expertise en matière de mobilité durable.

Enfin, le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir l'utilisation des énergies vertes dans le cadre du Programme d'aide Écocamionnage ainsi que du Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec.

■ **Action 1.2.6. Favoriser le développement des transports actifs et collectifs.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs¹¹. Il entend également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation et financer les services de transport collectif en région.

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes.

Le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

¹⁰ Action découlant de l'objectif 4 de la priorité 3, « Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés ». [Priorités régionales détaillées du Bas-Saint-Laurent](#).

¹¹ Les transports alternatifs s'inscrivent dans les nouvelles mobilités, qui se définissent comme un ensemble de différents modes ou services de transport, interconnectés ou non, qui permettent de satisfaire aux besoins variés de mobilité des personnes et des biens. C'est le cas notamment de l'autopartage, de l'auto en libre-service, du covoiturage (planifié ou instantané), du vélo partage, du taxi partage, du taxibus.



Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible de favoriser la consolidation ou le développement des transports collectifs dans le cadre des programmes de transport collectif. Plusieurs mesures du Plan d'action de la Politique de mobilité durable et des cadres d'intervention spécifique en transports collectif, régional et actif ainsi qu'en nouvelles mobilités contribuent à appuyer ces actions.

■ **Action 1.2.7. Faciliter l'accès aux services par des axes routiers de qualité.**

Le Ministère entend maintenir les infrastructures routières en bon état¹². À ce titre, il entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier du Bas-Saint-Laurent sous la responsabilité du Ministère, une cible de 83 projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020.

Notamment, le Ministère poursuivra la planification des travaux visant à terminer la transformation de la route 185 en autoroute (A-85) à deux voies par direction. La troisième et dernière phase de ce projet permettra de finaliser le lien entre l'autoroute 20 et le Nouveau-Brunswick de manière à fournir à la population une mobilité rapide, fonctionnelle et sécuritaire et à soutenir l'économie régionale en améliorant le transport des marchandises sur cet axe interprovincial.

Également, le Ministère procédera à l'asphaltage de plusieurs tronçons de la route 132 tant dans le secteur de Matane que dans ceux de Sainte-Angèle-de-Mérici et de Causapscal.

Enfin, le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir le réseau routier municipal dans le cadre des programmes de voirie locale.

■ **Action 1.2.8. Soutenir la mise à niveau et le maintien des infrastructures portuaires.**

Le Ministère poursuivra sa participation aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Rimouski et Matane émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

Il offre également de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir la mise à niveau et le maintien d'infrastructures portuaires dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) ainsi que du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM). Ce dernier a notamment soutenu le projet de terminal de bitume au port de Matane avec un montant de 1,3 million de dollars pour des travaux qui se dérouleront de 2018 à 2020.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront près de 326 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

¹² [Politique de mobilité durable – 2030](#), [Plan d'action 2018-2023](#), Cadres d'intervention en [transport collectif urbain, régional, actif](#) et en [nouvelles mobilités](#).



Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la réfection du pont de la route 293, au-dessus de la rivière des Trois-Pistoles, à Saint-Clément;
- l'asphaltage de la chaussée de la route 132, à Notre-Dame-des-Neiges, à Saint-Simon et à Rimouski (secteur Le Bic);
- la reconstruction de la route dans le secteur urbain à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, qui permettra entre autres de réaménager l'intersection de la route 291 et du chemin Taché est.
- La construction de voies de virage et l'ajout de feux de circulation sur la route 132, dans le secteur de la Fromagerie des Basques, à Notre-Dame-des-Neiges.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès du Village-relais de Dégelis en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire en 2018.

Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de la région du Bas-Saint-Laurent. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, tenu en février 2018, le Programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées¹³.

¹³ [Cadre d'intervention en transport aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

1.3. Capitale-Nationale

Priorités régionales

Les intervenants de la région de la Capitale-Nationale n'ont pas ciblé de priorités en matière de mobilité¹⁴.

Réponses ministérielles

Considérant l'absence de priorités régionales en matière de transport et de mobilité, le Ministère n'a déterminé aucune réponse spécifique à cet égard. Le Ministère demeurera toutefois attentif afin d'évaluer comment répondre à un besoin régional qui aura été précisé.

À Québec, des enjeux de mobilité des personnes et du transport des marchandises sont vécus de manière marquée. Le Ministère et les chambres de commerce de Québec et de Lévis sont favorables à la participation à la mise en place d'un projet pilote visant à faire des grands générateurs de déplacements des partenaires actifs pour favoriser la mobilité dans les régions de Québec et Lévis. Il entend travailler en collaboration avec ces partenaires pour déterminer et appliquer des solutions coordonnées afin d'accroître la mobilité durable des usagers.

Le Ministère continuera à offrir son expertise et à tenir compte des besoins des usagers de tous modes et des clientèles ayant des besoins spécifiques, notamment lors de la réalisation de ses projets routiers.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT.

La Politique de mobilité durable 2030 annoncée en avril 2018 prévoit plusieurs mesures concrètes en soutien à la mobilité des personnes et des marchandises, notamment avec la bonification des programmes d'aide financière en transport collectif urbain, régional et adapté, ainsi que plusieurs autres mesures¹⁵.

Le Ministère et ses partenaires investiront près de 422 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- l'élargissement de la chaussée de l'autoroute 73 (Henri-IV), entre l'autoroute Charest (440) et l'avenue Chauveau, à Québec;
- la reconstruction d'un pont sur l'autoroute 40 (Félix Leclerc) à la hauteur du boulevard Raymond et de la rue Labelle, à Québec;
- l'élargissement de la chaussée de l'autoroute 73 (Laurentienne), entre la rue de la Faune et le boulevard Louis-XIV, en direction sud, à Québec;

¹⁴ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

¹⁵ [Politique de mobilité durable – 2030](#) et [Plan d'action 2018-2023](#).

- 
- la réfection d'un pont sur l'autoroute 40 (Félix-Leclerc), à la hauteur de l'avenue Saint-David, à Québec;
 - la réfection de la chaussée sur la route 371 dans divers secteurs, à Stoneham-et-Tewkesbury et à Saint-Gabriel-de-Valcartier.

Le Ministère poursuivra les études requises à la réalisation de plusieurs projets majeurs visant à assurer la pérennité des infrastructures de transport essentielles à la mobilité des personnes et des marchandises, comme la reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans.

Il continuera également de participer au comité local de la zone industrialoportuaire de Québec-Lévis émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

De plus, le Ministère poursuivra son accompagnement auprès de la Ville de Québec et du Réseau de transport de la Capitale dans le cadre de la planification du projet de transport collectif structurant, qui comprend un tramway et des lignes de trambus.

Soulignons enfin que le Ministère finance un projet pilote coordonné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en collaboration avec la Chambre de commerce de Lévis afin de mobiliser de grands générateurs de déplacements prêts à s'engager dans une démarche de mobilité durable concernant les déplacements de leur personnel ou de leur clientèle dans les régions de Québec et Lévis.

1.4. Centre-du-Québec

Priorité régionale

Les intervenants de la région du Centre-du-Québec ont ciblé la priorité suivante en matière de mobilité¹⁶ :

Priorité 5. Assurer des services de proximité.

[...] La région souhaite relever ce défi en promouvant la participation et la responsabilité citoyennes, en soutenant la mobilité des personnes à l'intérieur des MRC et entre les différents pôles de la région et en trouvant de nouvelles vocations aux bâtiments délaissés.

Réponse ministérielle

Relativement à la priorité régionale susmentionnée, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.4.1. Soutenir la mobilité des personnes.

La Politique de mobilité durable 2030 annoncée en avril 2018 prévoit plusieurs mesures concrètes en soutien à la mobilité des personnes, notamment avec la bonification des programmes d'aide financière en transport collectif urbain, régional et adapté, ainsi que plusieurs autres mesures¹⁷.

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs. Il veut également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Il offre aussi de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes.

Le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Le Ministère entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier du Centre-du-Québec sous la responsabilité du Ministère, la réalisation d'une

¹⁶ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

¹⁷ [Politique de mobilité durable – 2030](#) et [Plan d'action 2018-2023](#).



quarantaine de projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020.

Le Ministère poursuivra les études requises au projet visant l'amélioration de l'autoroute 55 entre l'échangeur des Acadiens et l'autoroute 20, notamment en matière de sécurité routière. Il planifie aussi la réfection de la dalle centrale du pont Lavolette afin d'assurer la fonctionnalité et la sécurité de cette infrastructure routière et en vue d'en optimiser la durée de vie.

Le Ministère offre également de [l'aide financière](#) dans le cadre des programmes de voirie locale.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 110 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- l'ajout de feux de circulation sur la route 116 à deux intersections, à Warwick, soit celles du chemin Saint-Albert et de la rue Gauthier, ainsi qu'à Plessisville, à l'intersection de la rue Hébert;
- le remplacement du tablier du pont situé au-dessus de la rivière Nicolet, sur la rue de l'Académie, à Victoriaville;
- la reconstruction du pont situé au-dessus de la rivière Saint-Germain, sur le chemin du Golf, à Drummondville;
- l'asphaltage de l'autoroute 20 sur près de 40 km, de l'autoroute 55, sur près de 30 km, et de la route 132, de la limite est de Baie-du-Febvre jusqu'à l'intersection de la rue du Faubourg, à Nicolet ;
- la reconstruction du pont situé sur le 1^{er} Rang, au-dessus de la rivière du Chêne, à Lyster, ainsi que la reconstruction des ponts enjambant le ruisseau Gobeil sur les 4^e et 5^e Rangs, à Sainte-Hélène-de-Chester, s'inscrivent dans ces efforts.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès de la Municipalité de Sainte-Eulalie dans le cadre de la démarche de cette dernière pour devenir un Village-relais et collaborera avec le Village-relais de Nicolet en vue de l'implantation, en 2018, d'une borne de recharge rapide sur son territoire.

Le Ministère continuera de participer au comité local de la zone industrialoportuaire de Bécancour émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

Enfin, le Ministère poursuivra sa collaboration avec le comité de la route 116.

1.5. Chaudière-Appalaches

Priorités régionales

Les intervenants de la région de la Chaudière-Appalaches ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité¹⁸ :

Priorité 5. Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.

Le dynamisme de la Chaudière-Appalaches se traduit notamment par une expansion sur les plans sociodémographique et entrepreneurial. Or, des infrastructures de transport adéquates, autant pour les personnes que pour les marchandises, sont nécessaires pour appuyer ce développement. Elles sont indispensables à l'attraction et à la rétention de la population et des entreprises.

Il est donc souhaité que le transport des biens et des personnes entre les MRC et vers les régions avoisinantes soit facilité. La construction d'un troisième lien entre Lévis et Québec et le prolongement de l'autoroute 73 sont entre autres à envisager. L'amélioration de l'offre de transport collectif en favorisant l'interconnexion des territoires est aussi à privilégier.

Priorité 6. Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.

[...] La région attend une participation gouvernementale à la mise en place d'infrastructures touristiques et à l'amélioration des infrastructures existantes. On souhaite plus précisément favoriser et accroître l'accès au fleuve, aux rivières et aux plans d'eau de même que consolider les réseaux de pistes cyclables et de véhicules hors route. La région privilégiera aussi un développement touristique concerté, innovant et structurant entre les MRC.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ **Action 1.5.1. Réaliser l'étude d'opportunité sur le troisième lien.**

Le Ministère a créé le Bureau de projet sur le troisième lien – Québec-Lévis qui a le mandat d'étudier les solutions pouvant être mises au point à court, moyen et long termes et qui évaluera tous les types de solutions envisageables, dont la desserte en transport collectif. Le projet vise à optimiser les déplacements entre les deux rives en réduisant la congestion aux heures de pointe, en optimisant le transport des marchandises et en favorisant l'utilisation du transport collectif.

¹⁸ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

L'échéancier de réalisation prévoit :

- le dépôt des résultats de l'étude des besoins en 2018;
- le dépôt des résultats de l'étude des solutions en 2020.

■ **Action 1.5.2. Étudier le prolongement de l'autoroute 73.**

Le prolongement de l'autoroute 73 est achevé jusqu'à Saint-Georges depuis 2016. Le Ministère réalisera, en 2018, en collaboration avec la Ville de Saint-Georges, une étude d'opportunité pour un projet relatif au prolongement de l'autoroute 73 en boulevard urbain, à l'est de la route 204. Ce mandat consiste à documenter les différentes problématiques de circulation en vue d'orienter, par la suite, l'élaboration de pistes de solution visant l'amélioration de la fluidité et la sécurité des déplacements dans le secteur ciblé de la ville de Saint-Georges.

■ **Action 1.5.3. Améliorer l'offre de transport collectif et l'interconnexion des territoires.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports collectifs. De plus, il veut financer les services de transport collectif en région et offre de [l'aide financière](#) à cet effet. En plus d'un éventail d'autres mesures en appui au transport collectif, la Politique de mobilité durable a confirmé ces objectifs par une bonification des programmes d'aide en transport en commun qui inclura également un ajustement de l'aide aux milieux régionaux ainsi qu'une bonification des budgets consacrés au transport collectif régional¹⁹.

Le Ministère poursuivra aussi son accompagnement auprès de la Ville de Lévis et de la Société de transport de Lévis dans le cadre de la planification de projets de transport collectif structurants.

■ **Action 1.5.4. Consolider les réseaux de pistes cyclables.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs. De plus, il veut consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation²⁰.

Le Ministère offre également de [l'aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes²¹.

Le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

¹⁹ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport collectif urbain, Cadre d'intervention en transport collectif régional.](#)

²⁰ Mesure 9 du [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)

²¹ Mesure 12 du [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)



En tant que propriétaire, le Ministère continuera de collaborer au projet de piste cyclable dans l'emprise du chemin de fer Québec Central mené par la MRC de Robert-Cliche, en partenariat avec les MRC de Beauce-Sartigan et de La Nouvelle-Beauce.

■ **Action 1.5.5. Consolider les réseaux de véhicules hors route.**

En tant que propriétaire, le Ministère continuera de collaborer aux projets de sentiers VHR dans l'emprise du chemin de fer du Québec Central menés par les fédérations locales et appuyés notamment par la MRC des Appalaches.

Le Ministère offre également de [l'aide financière](#) aux usagers des véhicules hors route.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 318 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la peinture du pont Pierre-Laporte, sur l'autoroute 73, à Lévis;
- la reconstruction d'un pont au-dessus de l'autoroute 20, sur la route 171, à Lévis;
- la reconstruction de la chaussée sur l'autoroute 20 ouest, à Saint-Janvier-de-Joly;
- l'élargissement de la chaussée sur la route 277, de la rue Gilles-Audet, à Saint-Anselme, au chemin du Trait-Carré (route 218);
- la réfection de la chaussée sur la route 173, entre la rue Aubert et le boulevard Wilfrid-Carrier, à Lévis.

Le Ministère poursuivra la planification du réaménagement de l'échangeur 325 et de l'autoroute 20, à Lévis. Ce projet vise à résoudre des problèmes de sécurité routière et de fluidité engendrés par une hausse de la circulation dans ce secteur.

Le Ministère poursuivra son intervention visant à favoriser le maintien de l'intégrité et des services du chemin de fer Québec Central dans un souci de compétitivité, de développement économique, de sécurité et de développement durable.

Le Ministère continuera son accompagnement auprès du Village-relais de La Guadeloupe en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire d'ici 2020. Également, en vue de finaliser la partie québécoise du corridor électrifié Québec-Maine reliant la ville de Québec à Portland, comme annoncé en août 2016, l'implantation d'une borne de recharge rapide est prévue entre Saint-Georges et le poste frontière en 2018.

Enfin le Ministère finance un projet pilote coordonné par la Chambre de commerce et d'industrie de Québec, en collaboration avec la Chambre de commerce de



Lévis, afin de mobiliser de grands générateurs de déplacements prêts à s'engager dans une démarche de mobilité durable concernant les déplacements de leur personnel ou de leur clientèle dans les régions de Québec et Lévis.

1.6. Côte-Nord

Priorités régionales

Les intervenants de la région de la Côte-Nord ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité²² :

Priorité 1. Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.

[...] Il importe à la région de s'assurer de sa représentativité dans les lieux de concertation et de décision affectant son territoire et de soutenir les projets et études pour résoudre les problématiques d'érosion des berges.

Priorité 2. Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.

Les dessertes aériennes, maritimes et ferroviaires entraînent des coûts élevés pour le transport des personnes et des marchandises, diminuant la compétitivité des entreprises et augmentant les charges pour les particuliers, les institutions, les commerces et les industries. Elles sont souvent interrompues par les conditions météorologiques, plongeant la région ou des parties de la région dans l'isolement et engendrant des impacts sur l'approvisionnement en nourriture, sur l'accès aux services de santé et sur l'économie.

Les programmes limitent le développement du transport collectif et ne répondent pas aux besoins des territoires des MRC. La majorité du territoire ne peut donc pas en bénéficier. Les services de transport interrégional sont réduits d'année en année en raison des frais de fonctionnement élevés. Les nombreux chemins multiusages répartis dans les territoires non organisés nécessitent un entretien pour favoriser l'accès aux ressources ainsi qu'au développement des collectivités.

[...] Au cours des prochaines années, la région veut que le développement du transport adapté et collectif, le déploiement et le développement des infrastructures numériques et de téléphonie ainsi que le rapprochement entre les MRC et les municipalités locales par les technologies de l'information et de la communication soient favorisés. Elle veut également l'amélioration et le maintien des infrastructures existantes. On souhaite ainsi que soit achevée la route 138 et que les travaux pour l'amélioration de la route 389 soient réalisés.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

²² [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.



- **Action 1.6.1. Soutenir des projets et études sur l'érosion des berges.**

Le Ministère entend renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques²³. À ce titre, 13 projets en adaptation aux changements climatiques seront en cours ou terminés en 2018-2019.

Le Ministère prévoit la réalisation de plusieurs travaux visant la pérennisation de ses infrastructures afin de lutter contre l'érosion des berges. Pour la période 2018-2020, un montant total de 5,76 millions de dollars sera investi sur les territoires de la réserve autochtone de Mingan (Ekuanitshit) et celui des municipalités de Forestville, de Ragueneau, de Port-Cartier, de Rivière-au-Tonnerre et de Blanc-Sablon. De plus, le Ministère réalisera, pour un montant de 1 million de dollars, des études de solutions sur des problématiques d'érosion des berges dans les municipalités de Longue-Rive et de Rivière-au-Tonnerre (Sheldrake).

- **Action 1.6.2. Favoriser le développement du transport adapté et collectif.**

Le Ministère entend poursuivre son soutien aux organismes de transport adapté municipaux répartis dans tout le Québec afin de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite, notamment par l'entremise de la Politique de mobilité durable. Celle-ci prévoit la mise sur pied d'un cadre financier pluriannuel qui permettra aux organismes de transport adapté de mieux planifier les services. Des sommes supplémentaires ont aussi été consenties aux principaux programmes d'aide au transport adapté²⁴.

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible de favoriser l'accessibilité à différents moyens de transport dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté ainsi que du Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles.

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports collectifs et financer les services de transport collectif en région. En ce sens, la Politique de mobilité durable vient appuyer ces objectifs par une bonification des programmes d'aide en transport en commun qui inclura également un ajustement de l'aide financière aux milieux régionaux ainsi qu'une bonification des budgets réservés au transport collectif régional²⁵.

Le Ministère continuera d'offrir son soutien et sa collaboration à la Table de travail en transport collectif régional mise en place par l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) et par la Fédération des transporteurs par autobus (FTA). Les travaux de cette table visent notamment à proposer des pistes de solution pour améliorer l'environnement du transport collectif régional afin de bonifier l'offre de service aux usagers. Les pistes de solution émanant de cette table de travail seront prises en considération dans l'élaboration des prochains programmes d'aide du Ministère soutenant le transport collectif régional. Le cadre d'intervention en transport régional de la Politique de mobilité durable vise d'ailleurs à créer des instances régionales de concertation regroupant les

²³ Objectif 9.1 du [Plan stratégique 2017-2020](#).

²⁴ [Cadre d'intervention en transport adapté](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

²⁵ [Politique de mobilité durable – 2030](#), [Cadre d'intervention en transport collectif urbain](#), [Cadre d'intervention en transport collectif régional](#), [Cadre d'intervention en transport adapté](#).

principaux intervenants en transport collectif régional dans le but de dégager une vision et d'établir une planification régionale des services²⁶.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible de favoriser le développement du transport adapté et collectif dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté, du Programme de réduction des tarifs aériens et des programmes de transport collectif.

■ **Action 1.6.3. Améliorer et maintenir les infrastructures existantes.**

Le Ministère entend maintenir les infrastructures routières en bon état²⁷. À ce titre, il entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier de la Côte-Nord, une cible de 105 projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020.

Le Ministère a aussi pour objectif d'assurer le maintien des infrastructures ferroviaires et agit en ce sens par l'entremise des mesures prévues à son Cadre d'intervention en transport ferroviaire, qui accompagne la Politique de mobilité durable, avec le renouvellement et la bonification du Programme d'aide à l'intégration modale. Le Cadre d'intervention en transport aérien concourt également à l'atteinte de ses objectifs d'assurer la pérennité des infrastructures avec la mise en place du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales, qui découle du sommet aérien tenu en février 2018²⁸.

■ **Action 1.6.4. Poursuivre les travaux visant l'achèvement de la route 138.**

Une somme de 232 millions de dollars sera consentie par la Société du Plan Nord pour la réalisation des tronçons prioritaires pour le projet de prolongement de la route 138, soit le lien entre Kegaska et La Romaine et celui entre Tête-à-la-Baleine à La Tabatière. Le Ministère poursuit la préparation du projet et l'échéancier technique prévoit la réalisation de travaux de déboisement en 2018 afin que soit permis le début des travaux de terrassement et de construction en 2019.

Par ailleurs, le Ministère continuera d'investir annuellement dans l'amélioration de la route 138 actuelle située sur le territoire du Plan Nord, et ce, à même son budget courant.

■ **Action 1.6.5. Poursuivre les travaux visant l'amélioration de la route 389.**

Le Ministère a mis en œuvre le Programme d'amélioration de la route 389 composé de cinq projets (A, B, C, D et E) qui prévoient la reconstruction complète de certaines portions de la route 389 actuelle (projets A, B et C) ainsi que la correction de plusieurs courbes au sud de Manic-Cinq (projets D et E). Les projets D et E ont commencé en 2015 et des travaux sur certains segments sont actuellement prévus en 2018, 2019 et 2020. Les travaux du projet C s'amorceront en 2018 tandis que ceux des projets A et B sont prévus en 2019.

²⁶ [Cadre d'intervention en transport collectif régional](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

²⁷ Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 du [Plan stratégique 2017-2020](#).

²⁸ [Cadre d'intervention en transport ferroviaire](#) et [Cadre d'intervention en transport aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

■ Action 1.6.6. Favoriser l'installation de bornes électriques de recharge.

Le Ministère contribuera à l'élargissement du réseau public de recharge en implantant des bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers sous sa responsabilité, en collaboration avec le Circuit électrique d'Hydro-Québec. À ce titre, il poursuivra son accompagnement auprès des Villages-relais de Sacré-Cœur, Les Escoumins et Forestville en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif en 2018.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront près de 489 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la reconstruction de la route 138, dans le secteur de la côte Arsène-Gagnon, aux Bergeronnes;
- la reconstruction de la route 138, dans le secteur des lacs Thompson et la Ligne, à Franquelin;
- la réfection de la chaussée de la route 138 à l'est de la rivière Pentecôte, à Port-Cartier;
- la reconstruction de la route 389, entre Baie-Comeau et Fermont, à Rivière-aux-Outardes;
- la réfection de la chaussée de la rue Principale, à Longue-Rive.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès de la Municipalité de Baie-Trinité dans le cadre de la démarche de cette dernière pour devenir un Village-relais.

Il continuera de participer aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

Le Ministère a mis en place un bureau de projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay, dans le secteur de Tadoussac – Baie-Sainte-Catherine. Ce projet étant assujéti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, le mandat de ce bureau consiste d'abord à mettre à jour les informations et études pertinentes réalisées antérieurement, à procéder à une analyse socioéconomique et à élaborer le dossier d'opportunité en respect de la Directive. Le tout se fera en concertation avec le milieu, qui sera consulté tout au long du processus.

Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de la région de la Côte-Nord. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, tenu en février 2018, le Programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées²⁹.

²⁹ [Cadre d'intervention en transport aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

1.7. Estrie

Priorités régionales

Les intervenants de la région de l'Estrie ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité³⁰ :

Priorité 3. Mettre en place les conditions gagnantes pour favoriser l'attraction d'entreprises.

[...] La région s'assurera par ailleurs de rendre disponibles les outils favorisant l'amélioration du transport terrestre, du transport aérien et des infrastructures numériques et cellulaires.

Priorité 5. Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités.

[...] On entend finalement s'assurer de l'accessibilité aux activités par le transport collectif ainsi que par les infrastructures numériques et cellulaires.

Priorité 7. Augmenter l'accessibilité aux milieux naturels pour la pratique d'activités récréatives par les citoyens et les visiteurs.

[...] Les intervenants du milieu souhaitent un appui des instances gouvernementales pour la création et la pérennisation de sentiers pédestres, de pistes cyclables et du corridor bleu dans des territoires structurés et désignés comme étant des zones à fort potentiel de développement.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.7.1. Soutenir l'amélioration du transport terrestre.

Le Ministère entend maintenir les infrastructures routières en bon état³¹. À ce titre, il entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier de l'Estrie, une cible de 54 projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020.

Le Ministère offre également de [l'aide financière](#) susceptible de soutenir l'amélioration du transport terrestre dans le cadre des programmes de voirie locale et des programmes de transport collectif. La Politique de mobilité durable 2030 du Ministère prévoit plusieurs mesures concrètes en soutien à la mobilité des

³⁰ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

³¹ Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 du [Plan stratégique 2017-2020](#).

personnes, dont la bonification des programmes en transport collectif urbain, régional, ainsi que plusieurs autres mesures³².

■ **Action 1.7.2. Soutenir l'amélioration du transport aérien.**

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir l'amélioration du transport aérien. Le Cadre d'intervention en transport aérien répond à ces objectifs avec certaines mesures, dont la mise en place du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires et régionales ainsi que la mise en place du Programme d'aide pour les dessertes aériennes et autres mesures provenant du sommet aérien tenu en février 2018³³.

■ **Action 1.7.3. Favoriser l'accessibilité aux activités par le transport collectif.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports collectifs et financer ces services en région. À ce titre, il offre de l'[aide financière](#) et plusieurs bonifications de programmes sont prévues dans le cadre de la Politique de mobilité durable et seront mises en œuvre dans les divers cadres d'intervention qui l'accompagnent³⁴. Le Ministère demeurera attentif aux attentes en matière de transport collectif.

■ **Action 1.7.4. Appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs. Il veut également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes³⁵.

Enfin, le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 206 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

³² [Politique de mobilité durable – 2030](#) et [Plan d'action 2018-2023](#).

³³ [Cadre d'intervention en transport aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

³⁴ [Politique de mobilité durable – 2030](#), [Plan d'action 2018-2023](#) et Cadres d'intervention [en transport collectif urbain](#), [en transport collectif régional](#) et en [transport adapté](#).

³⁵ [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).



Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la reconstruction du pont de la route 263, au-dessus du Grand lac Saint-François, à Lambton;
- la réfection du pont du boulevard Jacques-Cartier, au-dessus de la rivière Magog, à Sherbrooke;
- l'asphaltage de l'autoroute 610 est, de l'autoroute 10-55 à la route 112, à Sherbrooke;
- la reconstruction du pont de la rue des Grandes-Fourches Nord, au-dessus de la rivière Magog, à Sherbrooke;
- le prolongement de l'autoroute 410 et le déplacement de la route 108, de la jonction de l'autoroute 410 et des routes 108-143 à la route 108, à la hauteur du chemin Spring, sur 4,2 km, à Sherbrooke.

Le Ministère continuera de participer au comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), lequel a pour mission de mettre en place des actions concertées pour améliorer la mobilité durable sur le territoire de la ville de Sherbrooke.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès des Villages-relais de Weedon et Stornoway en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2019.

1.8. Gaspésie

Priorités régionales

Les intervenants de la région de la Gaspésie ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité³⁶ :

Priorité 4. Participer au développement des activités de loisirs, de sport et de culture en région.

La région se distingue par un vaste réseau d'infrastructures et d'évènements sportifs, culturels et de loisirs. Par contre, des contraintes d'éloignement, de coûts, de transport de même que certaines infrastructures inadéquates en réduisent l'accessibilité. La région souhaite la mise à niveau et le développement de ses infrastructures en favorisant un aménagement concerté de l'offre sur le territoire.

Priorité 6. Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes et des marchandises ainsi que la circulation des informations sur l'ensemble du territoire.

L'étendue du territoire gaspésien, sa faible densité de population et l'éloignement des marchés ont notamment des incidences sur la prestation de services à la population et le développement des entreprises. Cette situation exige que l'on dispose d'un système de transport efficace, diversifié et intégré. La région sollicite ainsi la participation du gouvernement afin de mettre sur pied une stratégie de mobilité durable comprenant le transport des personnes et des marchandises dans les secteurs maritime, ferroviaire, routier et aérien.

La stratégie devra favoriser l'accessibilité au transport aérien en région. On vise en ce sens la réduction des coûts et la mise à niveau des infrastructures aéroportuaires. La région souhaite aussi privilégier l'usage multiple des routes pour favoriser tant le transport que l'activité physique dans un environnement sécuritaire, et ce, en respectant l'intégrité des paysages.

Dans le contexte des changements climatiques et de leur impact sur le réseau de transport gaspésien, une expertise de pointe dans l'adaptation des infrastructures de transport est à développer.

Priorité 7. Soutenir les secteurs d'activités phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme.

[...] L'industrie touristique gaspésienne s'est forgé une place enviable au Québec comme destination de choix « mer et montagnes ». La région a l'intention de consolider sa position et de soutenir la mise en place de stratégies relatives au développement d'activités touristiques d'appel, notamment par le soutien aux attraits touristiques, au tourisme gourmand et à l'agrotourisme.

³⁶ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

- **Action 1.8.1. Favoriser la mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel³⁷.**

Le Ministère continuera de tenir compte de la Charte des paysages de la Gaspésie lors de la réalisation de ses projets.

- **Action 1.8.2. Participer à la mise sur pied d'une stratégie de mobilité durable.**

Le Ministère mettra en œuvre la Politique de mobilité durable 2030 annoncée en avril 2018. Il soutiendra toute démarche régionale visant la planification stratégique de la mobilité durable. La Politique de mobilité durable mise beaucoup sur l'harmonisation des planifications en aménagement du territoire et en transport et, à cet effet, elle permettra la mise en place des plans de mobilité durable intégrés. Ces nouveaux plans seront une condition essentielle à l'accès au financement pour des programmes d'aide sélectionnés, notamment en transport collectif³⁸.

- **Action 1.8.3. Favoriser l'accessibilité au transport aérien.**

Le Cadre d'intervention en transport aérien de la Politique de mobilité durable présente plusieurs mesures émanant notamment du Sommet aérien de février 2018 et visant à répondre à cet objectif. Il s'agit entre autres du Programme de réduction des tarifs aériens, qui a été bonifié et élargi aux résidents de la région de la Gaspésie, de la mise en place du Programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales ainsi que de la mise en place du Programme d'aide québécois pour les infrastructures aéroportuaires régionales³⁹.

- **Action 1.8.4. Favoriser l'activité physique dans un environnement sécuritaire.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs. Il entend également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes⁴⁰.

Le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des

³⁷ Action découlant d'un objectif de la priorité « Participer au développement des activités de loisirs, sport et culture en région ». Priorités régionales détaillées de la Gaspésie.

- [Politique de mobilité durable – 2030, Plan d'action 2018-2023](#), page 17.

³⁹ [Cadre d'intervention en transport aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

⁴⁰ Mesure 9 du [Cadre d'intervention en transport actif](#).



clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Il offre également de l'[aide financière](#) susceptible de favoriser l'activité physique dans un environnement sécuritaire par l'entremise du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

■ **Action 1.8.5. Participer à l'expertise de pointe dans l'adaptation des infrastructures de transport.**

Le Ministère entend renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques⁴¹. À ce titre, 13 projets de recherche en adaptation aux changements climatiques seront en cours ou terminés en 2018-2019 pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Le Ministère réalise de nombreux projets de recherche afin de développer les connaissances sur les changements climatiques (CC) et de trouver des solutions d'adaptation.

Afin de protéger le réseau routier contre l'érosion, la submersion et les inondations, la [programmation](#) régionale du Ministère prévoit le remplacement de 11 ponceaux et la reconstruction de 5 ponts ainsi que la réfection de 5 ouvrages de protections côtières.

De plus, le Ministère entend réaliser une étude sur la mobilité dans le secteur de la rivière de L'Anse-Pleureuse (route 198, à Saint-Maxime-du-Mont-Louis) afin de mieux adapter ses interventions aux caractéristiques géomorphologiques de la rivière et à ses dynamiques d'embâcles et de sédimentation.

■ **Action 1.8.6. Soutenir le développement d'activités touristiques.**

Afin de soutenir les activités de chasse, de pêche et d'aventure hivernale, le Ministère offre de l'[aide financière](#) dans le cadre du Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructures et protection de la faune, du Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec ainsi que du Programme d'aide financière aux véhicules tout-terrain du Québec. La mesure « Découvrons notre Québec », qui vise à permettre aux Québécois de visiter les régions à plus faible coût, pourra également contribuer à soutenir le développement d'activités touristiques⁴².

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 135 millions de dollars dans le réseau routier de la Gaspésie au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- le réaménagement de la route 132, à Chandler, afin de corriger la géométrie de la route et améliorer la visibilité des usagers;

⁴¹ Objectif 9.1 du [Plan stratégique 2017-2020](#).

⁴² Mesure 9 du [Cadre d'intervention en transport actif](#).

- 
- la réfection de la chaussée et d'asphaltage sur la route 132, entre Cap-Chat et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine;
 - la reconstruction du pont de la route 132 sur le Barachois, à Hope Town;
 - l'asphaltage de la chaussée sur la route 132 à Percé, dans le secteur de Cap-d'Espoir.

Le Ministère continuera de participer au comité local de la zone industrialoportuaire de Gaspé émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

Le Ministère poursuivra son intervention visant à favoriser le maintien de l'intégrité et des services du Chemin de fer de la Gaspésie dans un souci de compétitivité, de développement économique, de sécurité et de développement durable. À cet effet, le gouvernement entend assurer l'entretien et la réhabilitation de ce chemin de fer. Pour ce faire, un montant de 100 millions de dollars a été réservé au Plan québécois des infrastructures 2017-2027, dont 11 millions pour 2018-2019 et 20 millions pour 2019-2020.

1.9. Îles-de-la-Madeleine

Priorités régionales

Les intervenants de la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité⁴³ :

Priorité 2. Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.

La recherche d'une plus grande fiabilité et efficacité des transports, qu'ils soient aériens ou maritimes, représente un défi de premier ordre pour l'archipel, compte tenu de la discontinuité physique du territoire. Les liens de transport avec le continent constituent un outil de développement essentiel pour l'économie des Îles-de-la-Madeleine. La qualité de vie de la population est également étroitement liée à la présence des liens avec le continent.

Afin d'assurer des liens de transport et de communication efficaces, on vise, entre autres, à sécuriser et à améliorer l'accès au territoire et à optimiser la logistique du transport. En ce sens, le réaménagement du modèle de desserte aérienne est à privilégier, tout comme la modernisation de la flotte de la CTMA (Coopérative de transport maritime et aérien).

Priorité 4. Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.

[...] De plus, les changements climatiques ont et auront un impact sur le territoire et sur son occupation. On retrouve d'ailleurs déjà l'érosion accélérée des berges et toute la problématique qui en découle. Les intervenants souhaitent un appui pour circonscrire les secteurs d'intervention prioritaires et protéger les infrastructures contre l'érosion.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ **Action 1.9.1. Étudier le réaménagement du modèle de desserte aérienne.**

Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents des Îles-de-la-Madeleine. De plus, à la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, qui s'est tenu en février 2018, le Programme a été révisé et des sommes

⁴³ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

supplémentaires ont été annoncées. Toujours en marge du Sommet, un programme d'aide pour les dessertes aériennes régionales sera mis en place⁴⁴.

■ **Action 1.9.2. Appuyer la modernisation de la flotte de la CTMA.**

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer la modernisation du transport maritime dans le cadre du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM) ainsi que du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF). Ce dernier a notamment soutenu le projet de Navigation Madeleine inc. concernant le branchement électrique à quai du navire *CTMA Vacancier* par l'octroi d'un montant de 601 250 \$, pour des travaux qui se dérouleront de 2018 à 2019.

■ **Action 1.9.3. Accompagner l'identification des secteurs prioritaires et la protection des infrastructures contre les impacts de l'érosion.**

Le Ministère entend renforcer la résilience des infrastructures de transport aux changements climatiques⁴⁵. À ce titre, 13 projets de recherche en adaptation aux changements climatiques seront en cours ou terminés en 2018-2019 pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Le Ministère réalise de nombreux projets de recherche afin de développer les connaissances sur les changements climatiques (CC) et de trouver des solutions d'adaptation.

Le Ministère poursuivra ses activités de suivi des secteurs sensibles aux Îles-de-la-Madeleine, notamment celui de Pointe-aux-Loups (route 199), où il planifie un projet de réfection.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère investira plus de 9 millions de dollars dans le réseau routier des Îles-de-la-Madeleine au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- l'asphaltage de la route 199, du chemin du Quai jusqu'à 460 m avant le chemin du Vieux-Pont, sur 1,8 km, aux Îles-de-la-Madeleine;
- l'asphaltage de la route 199, dans le secteur à l'ouest de Mines Seleine, sur 4,2 km, à Grosse-Île;
- la réfection d'un ponceau et de la chaussée, sur la route 199, à l'ouest du chemin Red Head, sur 0,5 km, à Grosse-Île;
- la réfection de la chaussée sur le chemin du Bassin, entre le chemin de la Rivière et le chemin de L'Étang, sur 0,2 km, aux Îles-de-la-Madeleine.

⁴⁴ [Cadre d'intervention aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

⁴⁵ Objectif 9.1 du [Plan stratégique 2017-2020](#).

1.10.Lanaudière

Priorités régionales

Les intervenants de la région de Lanaudière ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité⁴⁶ :

Priorité 6. Le développement et l'amélioration du réseau routier actuel, le développement d'un axe est-ouest inexistant et la valorisation du potentiel touristique de ceux-ci.

Pour la région de Lanaudière, des défis se posent par rapport au réseau routier. L'amélioration du réseau actuel sur l'axe sud-nord pour augmenter la fluidité de la circulation, le développement adéquat du réseau routier dans un contexte de hausse démographique et la création d'un lien routier est-ouest à vocation touristique en Matawinie (la route 3) sont notamment priorités.

Priorité 7. Le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre inter-MRC.

La mise en place de la nouvelle gouvernance en transport collectif et le financement du réseau de transport collectif local et inter-MRC sont des enjeux régionaux importants pour Lanaudière. Tout comme le développement des transports collectifs dans l'axe est-ouest, la promotion du transport actif et collectif et le développement d'infrastructures sécuritaires favorisant les transports actifs nécessiteront des investissements.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ **Action 1.10.1. Participer à l'amélioration du réseau actuel sur l'axe sud-nord.**

Le Ministère entend maintenir les infrastructures routières en bon état⁴⁷. À ce titre, il entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier de Lanaudière, une cible de 19 interventions de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020.

Le Ministère poursuivra également le développement de plusieurs projets routiers tels que :

- le prolongement de l'autoroute 25, entre Saint-Esprit et Rawdon, visant à résoudre les problèmes de circulation et de sécurité sur la route 125 dans les secteurs de Saint-Esprit, de Sainte-Julienne et de Rawdon;

⁴⁶ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

⁴⁷ Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 du [Plan stratégique 2017-2020](#).

- l'élargissement de la route 131, entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois;
- le contournement de Saint-Félix-de-Valois.

■ **Action 1.10.2. Favoriser un développement adéquat du réseau routier.**

Le Ministère a mené une étude de solution sur la route 158, entre Saint Esprit et Joliette, un tronçon de route ayant connu un accroissement important des débits de circulation au cours des dernières années. Cette étude a permis de faire l'évaluation de l'infrastructure routière existante ainsi que d'analyser et comparer différents scénarios quant à la faisabilité d'en améliorer la sécurité. Le Ministère proposera, en 2018, un plan d'intervention qui déterminera les priorités parmi les projets à réaliser au cours des prochaines années sur ce tronçon.

Le Ministère poursuit ses études visant le contournement par l'ouest du noyau villageois de Saint-Lin–Laurentides, actuellement traversé par les routes 158, 335 et 337, affichant de forts débits de circulation dans la ville.

■ **Action 1.10.3. Collaborer à la création d'un lien routier est-ouest à vocation touristique en Matawinie.**

La route 3 est sous la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) et n'est donc admissible à aucun des programmes d'aide financière gérés par le Ministère. Toutefois, le Ministère offre toute sa collaboration en cas de besoin.

■ **Action 1.10.4. Soutenir la mise en place de la nouvelle gouvernance en transport collectif.**

Le Ministère poursuivra ses activités de soutien notamment auprès des organismes suivants :

- l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), qui est entrée en fonction le 1^{er} juin 2017 et qui a pour mission d'assurer, par de modes de transport collectif, la mobilité des personnes sur le territoire métropolitain, y compris les MRC des Moulins et de l'Assomption⁴⁸;
- le Conseil régional de transport de Lanaudière (CRTL), qui continue quant à lui de coordonner et d'exploiter les services de transport collectif et adapté sur le territoire des quatre autres MRC de la région de Lanaudière;
- Le Ministère souhaite également encourager les nouveaux modèles de gouvernance afin de participer à l'amélioration de la planification et de l'organisation des services de transport collectif⁴⁹.

■ **Action 1.10.5. Soutenir le réseau de transport collectif et son développement.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports collectifs et financer les services de transport collectif en région. À ce titre, il offre de l'[aide financière](#) visant

⁴⁸ [Politique de mobilité durable – 2030, Plan d'action 2018-2023](#), page 82.

⁴⁹ [Politique de mobilité durable – 2030, Plan d'action 2018-2023](#), page 83.



à soutenir ce mode de déplacement. La Politique de mobilité durable rendue publique en avril 2018 offre des bonifications aux différents programmes d'aide en transport collectif, actif et adapté⁵⁰.

■ **Action 1.10.6. Soutenir le développement d'infrastructures sécuritaires favorisant les transports actifs.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs. Il veut également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Il offre aussi de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes⁵¹.

Enfin, le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront près de 133 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- le réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138, à Lavaltrie, afin de rendre la circulation de véhicules lourds plus sécuritaire à cet endroit;
- la reconstruction du pont d'étagement du boulevard Sainte-Anne, au-dessus de la voie ferrée, à Joliette, afin de corriger les éléments structuraux et permettre ainsi de rétablir les limites de charges de la structure;
- l'asphaltage de l'autoroute 25, entre le boulevard des Mille-Îles et la route 337, à Terrebonne;
- l'asphaltage de la route 158, entre la route 335 et l'autoroute 25, afin d'améliorer l'état de la chaussée en corrigeant des ornières.

De plus, le Ministère collabore activement avec différents comités, dont le comité de la route 158 ainsi que celui des routes 131 et 125, pour mieux comprendre les besoins des acteurs régionaux et les intégrer dans sa planification.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès du Village-relais de Berthierville en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire en 2018.

⁵⁰ [Politique de mobilité durable - 2030](#), Cadres d'intervention en [transport collectif urbain](#), en [transport collectif régional](#), et en [transport adapté](#).

⁵¹ [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

1.11. Laurentides

Priorité régionale

Les intervenants de la région des Laurentides ont ciblé la priorité suivante en matière de mobilité⁵² :

Priorité 5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

Dans la région, les infrastructures routières sont de plus en plus sollicitées en raison à la fois de la croissance démographique et de l'affluence touristique. Bien que le transport en commun soit disponible sur une partie du territoire, il ne constitue pas une solution de rechange intéressante en dehors des heures de grande affluence. Quant au transport intermodal, il n'est pas suffisamment accessible. Pour les intervenants de la région, il est donc essentiel d'améliorer et de compléter le réseau des infrastructures de transport tout en amorçant une démarche d'intégration de transport intermodal.

Dans sa démarche d'aménagement de son territoire, la région compte intégrer les principes de la mobilité durable. Les intervenants régionaux désirent également prendre position quant aux enjeux relatifs au transport des individus et des marchandises. À cet égard, les Laurentides désirent réactiver leur secteur d'expertise de renommée en recherche et en développement dans le domaine de l'électrification des transports. Tout cela permettrait d'améliorer le réseau intégré de transport de la région.

Réponses ministérielles

Relativement à la priorité régionale susmentionnée, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.11.1. Soutenir l'amélioration et l'achèvement du réseau des infrastructures de transport.

Le Ministère entend maintenir les infrastructures routières en bon état⁵³. À ce titre, il entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier des Laurentides, une cible de 30 projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020.

Plus spécifiquement, le Ministère poursuivra la planification du parachèvement de l'autoroute 19, entre l'autoroute 440, à Laval, et l'autoroute 640, à Bois-des-Filion, en intégrant des mesures favorisant le transport collectif. Il mènera également des études visant notamment l'amélioration de la fonctionnalité et de la sécurité sur l'autoroute 50, l'amélioration de la mobilité dans le prolongement de l'autoroute 13 et la réfection majeure du pont Gédéon-Quimet.

⁵² [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

⁵³ Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 du [Plan stratégique 2017-2020](#).



Le Ministère continuera, dans le respect de ses compétences, à soutenir le projet de Réseau express métropolitain (REM) mis de l'avant par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) en vertu de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain. Le REM devrait notamment desservir l'extrême sud de la région des Laurentides (Deux-Montagnes). Outre ce projet d'envergure, l'implantation d'une gare de train de banlieue à Mirabel est à l'étape de la planification.

Le Ministère entend financer les services de transport collectif en région⁵⁴. À cet effet, il offre de l'[aide financière](#) pour soutenir l'amélioration du transport collectif dans le cadre de ses programmes.

Le Ministère entend aussi favoriser l'utilisation des transports actifs. Il veut également consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes⁵⁵.

Enfin, le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

■ **Action 1.11.2. Appuyer toute démarche d'intégration de transport intermodal.**

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer une démarche d'intégration de transport intermodal dans le cadre du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal. Le Ministère renouvellera aussi le Programme d'aide à l'intégration modale pour améliorer l'état et la fonctionnalité des infrastructures ferroviaires exploitées par des chemins de fer d'intérêt local de propriété publique⁵⁶.

■ **Action 1.11.3. Collaborer à l'intégration de la mobilité durable dans l'aménagement du territoire.**

Dans le cadre de la Politique de mobilité durable 2030 annoncée en avril 2018, le Ministère prévoit appuyer le milieu municipal pour renforcer les liens entre l'aménagement du territoire et les transports par l'élaboration de plans de mobilité durable intégrés qui seront éventuellement conditionnels à l'obtention de financement dans certains programmes du Ministère⁵⁷. De plus, il prévoit déployer d'ici 2020 une section Web sur la mobilité durable destinée au milieu municipal et

⁵⁴ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport collectif régional.](#)

⁵⁵ [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)

⁵⁶ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport ferroviaire.](#)

⁵⁷ [Politique de mobilité durable – 2030, Plan d'action 2018-2023](#), page 17.



aux autres organismes⁵⁸. L'action vise à offrir une information complète, vulgarisée, innovatrice et adaptée au contexte québécois concernant la mobilité durable des personnes et des marchandises à l'échelle municipale et les outils dont le milieu municipal dispose en la matière.

Également, le Ministère participe au renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire coordonné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le document d'orientation relatif au développement durable des milieux de vie formulera des attentes ayant notamment pour objectif de favoriser la mobilité durable. En complément, le Ministère produira plusieurs documents d'accompagnement en la matière. Enfin, il jouera pleinement son rôle d'accompagnateur, conformément au Cadre d'intervention pour l'accompagnement des municipalités régionales de comté en aménagement du territoire.

■ **Action 1.11.4. Soutenir le secteur d'expertise en électrification des transports.**

Le Ministère a le mandat gouvernemental de favoriser l'électrification des transports. À ce titre, il coordonne la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020, qui comprend une série de mesures visant le développement de la filière industrielle. Le Ministère entend également électrifier son parc de véhicules.

Le Ministère continuera de participer aux activités du Conseil d'administration de l'Institut du véhicule innovant (IVI) et d'y offrir son expertise en matière d'électrification des transports.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 149 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- le réaménagement de l'intersection du rang Lepage, sur la route 335, à Saint-Anne-des-Plaines;
- la reconstruction du pont au-dessus de la rivière aux Mulets et du chemin du Mont-Sauvage, sur l'autoroute 15 en direction nord, à Saint-Adèle;
- la stabilisation de la route sur la route 117, au nord du chemin de la Gare, à Piedmont;
- la réfection du pont au-dessus de la rivière du Lièvre, sur la route 311, à Notre-Dame-de-Pontmain;
- l'aménagement d'une bretelle d'accès sur l'autoroute 640 en direction ouest, entre la rue Henry-Bessemer et l'autoroute 640.

⁵⁸ Action 6.1 du [Plan d'action de développement durable 2020](#).



Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès des Villages-relais de Labelle et Rivière-Rouge en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2020.

En vue de soutenir le parc linéaire du P'tit train du Nord, le Ministère offre de l'[aide financière](#) dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte⁵⁹.

Le Ministère collabore activement avec différents comités, dont le comité SOS 117, pour mieux comprendre les besoins des acteurs régionaux et les intégrer dans sa planification.

⁵⁹ Mesures 12 et 13 du [Cadre d'intervention en transport actif](#) de [la Politique de mobilité durable – 2030](#).

1.12.Laval

Priorités régionales

Les intervenants de la région de Laval ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité⁶⁰ :

Priorité 1. Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.

[...] Laval aspire à offrir aux citoyens les conditions pour qu'ils soient physiquement et socialement actifs en bonifiant l'offre d'installations et de programmes culturels, sportifs, communautaires et de loisirs dans l'ensemble du territoire. L'accent serait également mis sur la promotion de l'interconnexion entre les quartiers, les pôles d'activité et les secteurs résidentiels. Cela se réaliserait par le déploiement de moyens sécuritaires de déplacement utilitaire et récréatif et ainsi que par la promotion des modes de déplacement durables.

Priorité 6. Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants.

[...] Laval souhaite favoriser des initiatives entrepreneuriales en mobilité intelligente et durable des personnes et des marchandises. Dans cet esprit, l'adaptation de technologies numériques émergentes et le traitement de données massives, qui seront applicables notamment dans les parcs industriels, les secteurs d'emploi, le centre-ville et les aires dont l'aménagement est axé sur les transports en commun (*transit-oriented development*) seront envisagés.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

- **Action 1.12.1. Favoriser la sécurité des déplacements actifs utilitaires et récréatifs.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs⁶¹. De plus, il veut consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation⁶².

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les

⁶⁰ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

⁶¹ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport actif](#).

⁶² Mesure 9 du [Cadre d'intervention en transport actif](#), de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes⁶³.

Enfin, le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Dans le cadre du projet de parachèvement de l'autoroute 19, entre l'autoroute 440, à Laval, et l'autoroute 640, à Bois-des-Filion, le Ministère s'est engagé à maintenir et à améliorer la piste polyvalente.

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) visant à favoriser la sécurité des déplacements utilitaires et récréatifs dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains, du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ainsi que du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

■ Action 1.12.2. Soutenir les modes de déplacement durables.

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs. Il veut également financer les services de transport collectif en région et électrifier son parc de véhicules.

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) visant à soutenir les modes de déplacement durables dans le cadre des programmes de transport collectif urbain et régional, dont plusieurs ont été bonifiés par des mesures prévues à la Politique de mobilité durable⁶⁴, du Programme d'aide Écocamionnage ainsi que du Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec.

Le Ministère poursuivra, avec ses partenaires, la planification du projet de Service rapide par bus (SRB) Pie-IX, qui consiste à implanter des voies réservées permanentes à haut niveau de services sur le boulevard Pie-IX, entre Laval et Montréal. Il poursuivra aussi la planification du parachèvement de l'autoroute 19, entre l'autoroute 440, à Laval, et l'autoroute 640, à Bois-des-Filion, en intégrant des mesures favorisant le transport collectif. De plus, dans le cadre de la préparation de tous ces projets routiers majeurs, comme le projet de réfection majeure du pont Gédéon-Ouimet actuellement à l'étude, le Ministère continuera d'évaluer le potentiel d'intégration de mesures préférentielles pour le transport collectif et alternatif.

Le Ministère continuera, dans le respect de ses compétences, à soutenir le projet de Réseau express métropolitain (REM) mis de l'avant par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) en vertu de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain. Le REM devrait notamment desservir la portion ouest de Laval.

⁶³ [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

⁶⁴ [Politique de mobilité durable – 2030](#), Cadres d'intervention [en transport collectif urbain](#), et en [transport collectif régional](#).



Le Ministère a aussi créé, en avril 2018, un bureau de projet pour examiner la réalisation d'un réseau intégré de transport collectif. Le mandat de ce bureau sera d'analyser les suggestions, de travailler de concert avec les différents partenaires et de déterminer des priorités parmi les actions et les mesures à mettre en place dans la région.

■ **Action 1.12.3. Favoriser des initiatives de mobilité intelligente.**

Le Ministère entend mettre en œuvre un Plan québécois des systèmes de transport intelligents (STI) au cours de la période 2018-2020⁶⁵. Ce plan permettra, sur la base d'un portrait complet inventoriant les systèmes actuels et les besoins à venir, d'établir un cadre de référence pour le déploiement des STI au Québec pour les 10 prochaines années. Certaines mesures en lien avec les nouvelles mobilités, comme la mise en place de systèmes intégrés de mobilité comme service ou de projets pilotes en mobilité partagée et de livraison électrique et partagée, pourront être d'intérêt pour la région de Laval⁶⁶.

Le Ministère continuera de profiter de certains projets routiers, comme le projet de réfection majeure du pont Pie-IX, pour étendre son réseau de fibres optiques sur le territoire de la région de Laval. Cette action est un préalable pour que soit assuré le développement du réseau de caméras de surveillance du réseau autoroutier et du réseau de panneaux à messages variables, dont le déploiement actuel demeure limité sur le territoire de la région de Laval.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 60 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la réfection du pont Louis-Bisson, au-dessus de la rivière des Prairies, sur l'autoroute 13;
- la réfection d'égouts pluviaux sur la route 125, entre les boulevards Saint-Martin et de la Concorde;
- l'asphaltage de la voie de desserte de l'autoroute 15 en direction sud, entre l'autoroute 440 et le boulevard Cartier;
- l'asphaltage de l'autoroute 440, entre l'autoroute 13 et la route 117.

Le Ministère poursuivra la coordination de Mobilité Montréal dont le mandat principal est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation qui s'imposent relativement aux différents chantiers (fédéraux, provinciaux et municipaux) en cours et qui, conséquemment, créent une pression sur la capacité du réseau routier.

⁶⁵ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en systèmes de transport intelligents.](#)

⁶⁶ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en nouvelles mobilités.](#)

1.13.Mauricie

Priorité régionale

Les intervenants de la région de la Mauricie ont ciblé la priorité suivante en matière de mobilité⁶⁷ :

Priorité 2. Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés.

[...] Également, il est souhaité de faciliter l'accès à des services de proximité diversifiés et durables, de maintenir et améliorer les services de transport actif, collectif et alternatif de même que de favoriser l'accès à des services de télécommunication efficaces sur l'ensemble du territoire.

Réponses ministérielles

Relativement à la priorité régionale susmentionnée, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.13.1. Soutenir le maintien et l'amélioration des services de transport actif, collectif et alternatif.

Dans la Politique de mobilité durable 2030 annoncée en avril 2018, le Ministère prévoit appuyer le milieu municipal pour encourager le développement de communautés dynamiques et en santé en renforçant les liens entre l'aménagement du territoire et les transports par l'élaboration de plans de mobilité durable intégrés qui seront éventuellement conditionnels à l'obtention de financement dans certains programmes du Ministère⁶⁸.

Le Ministère entend également favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs⁶⁹. Il entend consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation, bonifier le financement des services de transport collectif en région et proposer une enveloppe pluriannuelle pour le Programme d'aide au développement de transport collectif (PADTC)⁷⁰.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes⁷¹.

⁶⁷ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

⁶⁸ [Politique de mobilité durable – 2030, Plan d'action 2018-2023](#), page 17.

⁶⁹ [Politique de mobilité durable – 2030](#), Cadres d'intervention [en transport collectif urbain](#), en [transport collectif régional](#), en [transport actif](#) et en [transport adapté](#).

⁷⁰ Mesures 10, 11 et 12 du [Cadre d'intervention en transport collectif régional](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

⁷¹ [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).



Le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir le maintien et l'amélioration des services de transport collectif et alternatif dans le cadre des programmes de transport collectif.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 167 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- des travaux sur la route 155, tels que sa reconstruction à Saint-Roch-de-Mékinac, l'aménagement d'une voie de virage à l'intersection du chemin de l'Église, à La Tuque, ainsi que l'adoucissement d'une courbe et l'abaissement d'une pente à La Tuque, à la hauteur du kilomètre 107;
- la réparation de la dalle et des poutres et la reconstruction de la glissière médiane du pont d'étagement enjambant l'autoroute 40, sur la route 157 (boulevard Thibeau), à Trois-Rivières;
- des travaux sur la route 153, notamment sa réfection, à Hérouxville, entre l'avenue Saint-Georges et la limite de Saint-Tite, ainsi que son asphaltage à Saint-Boniface, de l'autoroute 55 à la côte Houle;
- l'asphaltage de l'autoroute 40 sur plus de 75 km, ainsi que de l'autoroute 55 sur près de 45 km;
- la reconstruction de la chaussée de l'avenue Dalcourt, entre les routes 348 et 349, projet mené de concert avec la Ville de Louiseville et visant à dégager le centre-ville de la circulation lourde;
- la reconstruction du pont de la route 159, situé au-dessus de la rivière Batiscan, à Saint-Stanislas, afin de préserver l'infrastructure et accroître la fonctionnalité de ce lien stratégique pour différents usages, notamment le déplacement quotidien des travailleurs, le transport scolaire et le camionnage;
- la reconstruction du pont Trudel, au-dessus de la rivière Saint-Maurice, sur la route 157, à Shawinigan, intégrant l'aménagement d'une piste polyvalente et assurant le maintien d'un lien essentiel pour l'économie régionale.

Le Ministère planifie également la réfection de la dalle centrale du pont Laviolette afin d'assurer la fonctionnalité et la sécurité de cette infrastructure routière et d'optimiser la durée de vie.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès des municipalités de la région en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide le long de la route 155 d'ici 2020.

Il continuera de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Trois-Rivières émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

1.14. Montérégie

Priorités régionales

Les élus de la région de la Montérégie ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité⁷² :

Priorité 5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.

[...] Un autre enjeu concernant la qualité de vie est celui de la capacité à offrir des environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie par la population. Un appui financier à des projets concrets est ainsi projeté.

Priorité 7. Promouvoir et développer le tourisme.

[...] Par ailleurs, la Montérégie souhaite se distinguer dans certains secteurs précis. Le soutien au développement du cyclotourisme, de l'agrotourisme et de l'offre récréotouristique nautique est en outre à privilégier.

Priorité 8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

La région de la Montérégie dispose d'importantes infrastructures de transport. En plus de compter sur un réseau autoroutier développé, on y retrouve des infrastructures portuaires, aéroportuaires et ferroviaires stratégiques. Par ailleurs, la région doit tirer avantage de la présence d'un pôle aéronautique d'importance.

Or, la région est confrontée à de nombreux enjeux liés au transport des personnes et des marchandises. Une collaboration est donc attendue afin de mettre de l'avant des actions pour faire reconnaître l'importance que soit assurée une plus grande fluidité du transport autoroutier et pour que soient développées des infrastructures de transport performantes ayant un rôle de levier. La région privilégiera également la filière du transport intelligent et durable comme axe stratégique de développement économique. On souhaite par exemple que soient appuyées les initiatives reliées à l'électrification des transports.

Finalement, les élus de la Montérégie veulent être épaulés afin de contribuer au développement de nouvelles façons de faire en matière de transport collectif. Le décroisement des types de transport (scolaire, adapté, collectif) visant à optimiser les coûts est entre autres à explorer.

⁷² [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

- **Action 1.14.1. Favoriser les environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs⁷³. De plus, il entend consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation⁷⁴.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes⁷⁵.

Enfin, le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Le Ministère continuera de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie en intégrant, autant que possible, dans ses grands projets des aménagements favorisant le transport actif, tels que le projet de reconstruction du pont Gouin et celui du pont Honoré-Mercier pour lesquels des aménagements cyclables et piétonniers sont prévus. Il continuera également de participer aux activités de la Table interrégionale sur les saines habitudes de vie (TIR-SHV) et d'y offrir son expertise en matière de mobilité durable.

- **Action 1.14.2. Soutenir le développement du cyclotourisme.**

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) visant à soutenir le cyclotourisme dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte⁷⁶. Il demeurera également attentif aux attentes des autorités locales et régionales en matière de cyclotourisme, notamment en vue d'évaluer de quelle façon il peut y répondre. D'ici là, le Ministère continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers⁷⁷.

⁷³ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport actif.](#)

⁷⁴ Mesure 9 du [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)

⁷⁵ [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)

⁷⁶ Mesure 13 du [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)

⁷⁷ Mesures 6 et 8 du [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)



- **Action 1.14.3. Favoriser la fluidité du transport autoroutier.**

Le Ministère continuera à mener plusieurs projets visant la diminution des points de congestion et l'amélioration de la mobilité, tels que celui de l'optimisation de l'autoroute 30, celui du prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine ou encore celui de la place Charles-LeMoine, en partenariat avec la Ville de Longueuil, le Réseau de transport de Longueuil et l'Autorité régionale de transport métropolitain.

L'utilisation du transport collectif est également susceptible d'améliorer la fluidité du réseau autoroutier. À cet effet, le Ministère a indiqué dans la Politique de mobilité durable qu'il comptait bonifier les [aides financières](#) visant à soutenir le transport collectif urbain et régional⁷⁸.

La Direction générale de la Montérégie a édité, en 2016, un guide à l'intention des municipalités de la région qui vise à leur transmettre diverses informations pouvant les concerner dans le domaine des transports, et plus spécifiquement à les informer sur les façons de faire en matière de gestion de corridors ainsi que d'exploitation et d'entretien du réseau routier sous la responsabilité du Ministère. Le Ministère poursuivra ses travaux de mise à jour régulière de ce guide.

Enfin, le Ministère poursuivra la coordination de Mobilité Montréal dont le mandat principal est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation qui s'imposent relativement aux différents chantiers (fédéraux, provinciaux et municipaux) en cours et qui, conséquemment, créent une pression sur la capacité du réseau routier.

- **Action 1.14.4. Soutenir le développement d'infrastructures de transport performantes.**

Le Ministère entend maintenir les infrastructures routières en bon état⁷⁹. À ce titre, il entreprend annuellement la réalisation de travaux visant le maintien et l'amélioration des infrastructures routières en bon état. Pour le réseau routier de la Montérégie, une cible de 161 projets de 500 000 \$ et plus est visée au cours de la période 2018-2020.

Les améliorations apportées par le Ministère à la géométrie de ses infrastructures autoroutières essentielles sont susceptibles de contribuer à la performance des infrastructures de transport, comme c'est le cas avec le projet de réfection du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine et celui de la reconstruction des ponts Gouin, Honoré-Mercier et de l'Île-aux-Tourtes.

Le Ministère entend également encourager l'intermodalité et financer le maintien des infrastructures en appui à l'intermodalité. À ce titre, il offre de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir le développement d'infrastructures de transport performantes dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire, du

⁷⁸ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport collectif urbain, Cadre d'intervention en transport collectif régional](#)

⁷⁹ Objectifs 2.1, 2.2 et 2.3 du [Plan stratégique 2017-2020](#).



Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de gaz à effet de serre par le développement du transport intermodal ainsi que du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM)⁸⁰.

■ **Action 1.14.5. Contribuer à la filière du transport intelligent et durable.**

Le Ministère entend mettre en œuvre un plan québécois des systèmes de transport intelligents (STI) au cours de la période 2018-2020⁸¹. Ce plan permettra, sur la base d'un portrait complet inventoriant les systèmes actuels et les besoins à venir, d'établir un cadre de référence pour le déploiement des STI au Québec pour les 10 prochaines années.

Le Ministère poursuivra ses interventions visant l'entretien du système de pesage routier dynamique à Saint-Bernard-de-Lacolle. Ce projet pilote a pour objectif de réduire le temps d'attente des camions au poste frontalier Canada/États-Unis.

Le Ministère poursuivra l'inventaire de ses besoins en matière de caméras de vidéosurveillance pour le réseau routier sous sa responsabilité.

■ **Action 1.14.6. Appuyer les initiatives reliées à l'électrification des transports.**

Le Ministère a le mandat gouvernemental de favoriser l'électrification des transports. À ce titre, il coordonne la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

Le Ministère offre de [l'aide financière](#) susceptible d'appuyer des initiatives reliées à l'électrification des transports, notamment dans le cadre du Programme d'aide Écocamionnage ainsi que du Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec.

Le Ministère continuera, dans le respect de ses compétences, à soutenir le projet de Réseau express métropolitain (REM) mis de l'avant par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) en vertu de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain. Le REM devrait notamment desservir le secteur central de la Montérégie (Brossard).

■ **Action 1.14.7. Contribuer aux nouvelles façons de faire en matière de transport collectif.**

Le Ministère continuera d'offrir son soutien et sa collaboration à la Table de travail en transport collectif régional mise en place par l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) et par la Fédération des transporteurs par autobus (FTA). Les travaux de cette table visent notamment à proposer des pistes de solutions pour améliorer l'environnement du transport collectif régional afin de bonifier l'offre de service aux usagers. Les pistes de solutions émanant de cette table de travail seront prises en considération dans l'élaboration des prochains programmes d'aide du Ministère soutenant le transport collectif régional.

⁸⁰ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport maritime, Cadre d'intervention en transport ferroviaire.](#)

⁸¹ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en systèmes de transport intelligents.](#)

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront près de 625 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la reconstruction du pont Brodeur, situé au-dessus du ruisseau à l'Ours, sur la route 227, à Saint-Jean-Baptiste;
- la protection des berges de la route 133, dans le secteur de Saint-Denis-sur-Richelieu;
- le réaménagement de l'intersection de la route 139 et de la rue Brodeur, à Saint-Alphonse-de-Granby;
- la reconstruction de la chaussée de l'autoroute 30, à Saint-Roch-de-Richelieu, sur 6 km (phase II);
- l'asphaltage de l'autoroute 20 en direction ouest sur 11 km, entre Mont-Saint-Hilaire et Saint-Hyacinthe;
- l'asphaltage de la route 138 sur 3 km, entre la rue Hébert et l'autoroute 30, à Mercier.

Le Ministère continuera de participer aux comités locaux des zones industrialo-portuaires de Sorel-Tracy, Contrecoeur-Varennnes, Sainte-Catherine et Salaberry-de-Valleyfield émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

1.15. Montréal

Priorités régionales

Les intervenants de la région de Montréal ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité⁸² :

Priorité 1. Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.

En concluant une entente-cadre avec la Ville de Montréal en décembre 2016, le gouvernement du Québec s'est engagé à reconnaître un statut particulier à la métropole et à prendre en compte ses spécificités en instituant le « Réflexe Montréal » au sein de l'appareil gouvernemental.

Conformément à cette approche multisectorielle, Montréal s'attend ainsi à ce que le gouvernement prévoie l'ajout d'un « Chapitre Montréal » dans toutes les politiques économiques et sociales du gouvernement du Québec et qu'il la consulte en temps utile sur les lois, les règlements, les programmes, les politiques ou les directives qui la concernent ou l'affectent directement.

Priorité 2. Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité.

La qualité de vie des citoyens est fortement liée à leurs déplacements. Le système de transport collectif de Montréal doit répondre aux attentes et aux besoins des citoyens s'il veut favoriser la qualité de vie, l'économie ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, il sera important d'assurer une meilleure accessibilité aux différents moyens de transport, encourageant aussi leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

La métropole mise sur des projets structurants dans le domaine de la mobilité. La création d'une nouvelle ligne de métro ainsi que l'achat de nouveaux autobus hybrides contribueront à l'amélioration de la mobilité en ville. Montréal s'attend à ce que l'électrification des transports continue à jouer un rôle important dans la mobilité, particulièrement avec les véhicules électriques en libre-service. Elle s'attend également à ce que le gouvernement et ses institutions collaborent à la mise en place d'un système performant de transport actif, notamment des voies cyclables sécuritaires.

L'intégration du réseau de transport, entre autres par l'harmonisation de la tarification du transport collectif, contribuera aussi à l'atteinte de l'objectif de garder les familles en ville.

Priorité 8. Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.

L'infrastructure qui sous-tend le développement social et économique de Montréal demande à être entretenue et améliorée à de multiples égards, qu'il s'agisse de

⁸² [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.



transport, de communication, d'eau, d'éducation ou de loisirs. De plus, sa pérennité doit être assurée.

À cet effet, Montréal priorise notamment la desserte des zones d'emplois par le transport en commun, la réduction de la congestion routière ainsi que la mise aux normes et la modernisation des équipements collectifs tels que les écoles, les arénas et les bibliothèques. Elle s'attend aussi à ce que les ressources nécessaires à la réduction des nuisances soient prévues aux abords des infrastructures en milieu urbain.

Montréal vise par ailleurs à devenir un chef de file mondialement reconnu parmi les villes intelligentes et numériques.

Réponses ministérielles

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.15.1. Considérer l'institution du « Réflexe Montréal ».

La Table de concertation Québec-Métropole a été créée pour établir un lieu permanent de discussion et de collaboration entre le gouvernement et la Ville de Montréal. Cette table vise entre autres à mettre en œuvre le « Réflexe Montréal » et plus particulièrement l'engagement à consulter la Ville en temps utile sur les initiatives gouvernementales qui la concernent.

Le Ministère a participé à la première rencontre de la Table pour permettre des échanges sur les orientations de la future Politique de mobilité durable et ses plans d'action dans le contexte du Réflexe Montréal. Le Ministère entend poursuivre sa collaboration aux travaux de cette Table.

De plus, le Ministère a récemment adopté le Cadre de gestion des relations avec les municipalités, lequel prévoit une représentation de la Ville de Montréal au sein du Forum Mobilité-Municipalités.

■ Action 1.15.2. Favoriser l'accessibilité aux différents moyens de transport.

Le Ministère entend poursuivre son soutien aux organismes de transport adapté municipaux répartis dans tout le Québec afin de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite, notamment par l'entremise de la Politique de mobilité durable, laquelle prévoit la mise sur pied d'un cadre financier pluriannuel qui permettra aux organismes de transport adapté de mieux planifier les services. Des sommes supplémentaires ont aussi été consenties aux principaux programmes d'aide au transport adapté⁸³.

Le Ministère offre de [l'aide financière](#) susceptible de favoriser l'accessibilité à différents moyens de transport dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté ainsi que du Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles.

⁸³ [Politique de mobilité durable – 2030](#), [Cadre d'intervention en transport adapté](#).



Le Ministère assure notamment le financement complet du projet d'amélioration de la station multimodale Vendôme, laquelle sera entièrement accessible.

■ **Action 1.15.3. Envisager la création d'une nouvelle ligne de métro.**

Le gouvernement du Québec a donné son aval en avril 2018 à la préparation du prolongement de la ligne bleue du métro vers Anjou pour la construction de cinq stations. Le gouvernement appuie ainsi la préparation du dossier d'affaires et les éléments nécessaires à la poursuite des prochaines étapes vers la réalisation de ce projet.

Le Ministère collaborera avec le Bureau de projet sur le prolongement du réseau de métro lorsque celui-ci sera mis sur pied, conformément au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 (PQI).

De plus, il collaborera avec la Ville de Montréal et l'ARTM pour déterminer les besoins en matière de construction d'une nouvelle ligne de métro entre Lachine et Montréal-Nord en passant par le centre-ville de Montréal. Il entend également participer à l'examen du prolongement de la branche ouest de la ligne orange vers la gare de train de banlieue Bois-Franc (future gare du REM).

■ **Action 1.15.4. Soutenir l'achat de nouveaux autobus hybrides.**

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) au transport collectif.

Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont confirmé, le 9 janvier 2018, le lancement des démarches de même que leur soutien financier pour l'acquisition de 300 autobus hybrides supplémentaires par la Société de transport de Montréal (STM), dont la livraison est prévue à compter de 2020. Cette bonification importante de l'offre en transport en commun s'effectuera à la suite d'un appel d'offres lancé par la STM. Ce faisant, le parc de véhicules (hybrides et traditionnels) de la Société passera de 1 807 autobus, en janvier 2018, à 2 107 en décembre 2020.

■ **Action 1.15.5. Contribuer à l'électrification des transports.**

Le Ministère a le mandat gouvernemental de favoriser l'électrification des transports. À ce titre, il coordonne la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

Le Ministère continuera de suivre les activités du projet Cité Mobilité Montréal dont il a financé plus de 70 % du budget pour la période 2015 à 2018 afin d'acquérir et d'évaluer trois autobus urbains entièrement électriques recourant à une technologie de recharge rapide par conduction en début et en fin de ligne sur un trajet avec passagers.

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible de contribuer à l'électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide Écocamionnage ainsi que du Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec.

■ **Action 1.15.6. Contribuer à la mise en place d'un système performant de transport actif.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs⁸⁴. De plus, il veut consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation⁸⁵.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes⁸⁶.

Le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Le Ministère continuera de favoriser l'adoption de saines habitudes de vie en intégrant, autant que possible, dans ses grands projets, des aménagements favorisant le transport actif. C'est le cas par exemple du projet de reconstruction d'une structure du pont Honoré-Mercier et de celui de l'échangeur Turcot dans lesquels des aménagements cyclables et piétonniers sont prévus.

■ **Action 1.15.7. Soutenir la desserte des zones d'emplois par le transport en commun.**

Le Ministère continuera, dans le respect de ses compétences, à soutenir le projet de Réseau express métropolitain (REM) mis de l'avant par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ Infra) en vertu de la Loi concernant le Réseau électrique métropolitain. Le REM devrait desservir plusieurs zones d'emplois, dont les suivantes :

- la principale zone d'emplois de la région métropolitaine, soit le centre-ville de Montréal, à partir de la rive sud, de Laval, de l'ouest de la couronne nord et de l'ouest de Montréal ;
- la zone d'emplois Saint-Laurent/Dorval, qui comprend l'aéroport Montréal-Trudeau et le site du Technoparc Montréal ;
- la zone d'emplois Côte-des-Neiges/Université de Montréal.

Le Ministère poursuivra, avec ses partenaires, la planification des projets de Service rapide par bus (SRB) Pie-IX et de prolongement du métro de Montréal de manière à améliorer la desserte de grands pôles d'emplois de la région métropolitaine de Montréal en offrant des services de transport collectif performants pour les travailleurs.

⁸⁴ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport actif.](#)

⁸⁵ Mesure 9 du [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)

⁸⁶ [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030.](#)

■ **Action 1.15.8. Contribuer à la réduction de la congestion routière.**

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports collectifs, actifs et alternatifs et participer au financement des services de transport collectif en région. Il entend également appuyer les actions visant à réduire l'usage des véhicules et des distances qu'ils parcourent dans la région métropolitaine.

Le Ministère poursuivra la coordination de Mobilité Montréal dont le mandat principal est de planifier et de coordonner les travaux et les différentes mesures d'atténuation qui s'imposent relativement aux différents chantiers (fédéraux, provinciaux et municipaux) en cours et qui, conséquemment, créent une pression sur la capacité du réseau routier.

Depuis 2011, le Ministère participe au financement de différentes mesures d'atténuation en transport collectif et actif afin de réduire les répercussions de la congestion routière causée par les chantiers de la grande région de Montréal.

Il soutient également la réalisation d'un projet pilote par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain auprès des grands générateurs de déplacements. Mené en collaboration avec les centres de gestion de déplacements de la région métropolitaine, celui-ci vise à inciter les entreprises et les institutions à s'investir activement pour améliorer la mobilité dans la métropole en diminuant le recours au voiturage en solo par leurs employés.

Le Ministère continuera de mettre à la disposition des centres de gestion des déplacements de Montréal des programmes d'aide permettant de financer une partie de leurs activités qui visent notamment à encourager l'utilisation de solutions de rechange au voiturage en solo en conseillant les employeurs, les institutions et les municipalités en matière de mobilité durable.

Le Ministère continuera de mener plusieurs projets visant la diminution des points de congestion et l'amélioration de la mobilité, tels que celui de l'échangeur Turcot.

L'utilisation du transport collectif est également susceptible d'améliorer la fluidité du réseau autoroutier. À cet effet, le Ministère offre de l'[aide financière](#) au transport collectif par l'entremise de différents programmes qui seront bonifiés dans la Politique de mobilité durable.⁸⁷

■ **Action 1.15.9. Contribuer à la réduction des nuisances aux abords des infrastructures en milieu urbain.**

Dans le cadre de la planification et de la conception de ses grands projets d'infrastructures, le Ministère continuera d'assurer une intégration optimale des infrastructures à leur environnement. Ces mesures peuvent comprendre l'intégration de barrières antibruit, des aménagements destinés à favoriser le transport actif de façon agréable et sécuritaire, le verdissement, le traitement architectural des structures et l'intégration de mesures favorisant le transport collectif et alternatif. Pour ce faire, le Ministère consulte ses partenaires municipaux, mais également l'ensemble des acteurs et de la population du secteur

⁸⁷ [Politique de mobilité durable – 2030, Cadre d'intervention en transport collectif urbain.](#)



concerné tout au long de la planification du projet, particulièrement à l'étape de l'étude des besoins et à l'étude des solutions.

Le Ministère poursuivra sa participation à la démarche gouvernementale prescrite dans la Politique gouvernementale de prévention en santé 2017-2027 coordonnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, soit l'action 2.7, « Établir des orientations gouvernementales visant à réduire les effets nuisibles du bruit environnemental ».

■ **Action 1.15.10. Soutenir la ville intelligente.**

Le Ministère entend mettre en œuvre un Plan québécois des systèmes de transport intelligents (STI) au cours de la période 2018-2020⁸⁸. Ce plan permettra, sur la base d'un portrait complet inventoriant les systèmes actuels et les besoins à venir, d'établir un cadre de référence pour le déploiement des STI au Québec pour les 10 prochaines années. Certaines mesures en lien avec les nouvelles mobilités, comme la mise en place de systèmes intégrés de mobilité comme service ou de projets pilotes en mobilité partagée et de livraison électrique et partagée, pourront être d'intérêt pour la région de Montréal⁸⁹.

Le Ministère continuera de collaborer avec la Ville de Montréal à des projets de systèmes de transport intelligent tels que le Système de gestion de la circulation autoroutière de Montréal (SGCAM).

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre d'une plate-forme d'échanges (passerelle) avec la Ville de Montréal afin de relier le Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) de la Ville et le Centre intégré de gestion de la circulation-Montréal (CIGC) du Ministère. Le partage des images des caméras de surveillance et les données de comptage des véhicules routiers font partie des informations visées par les échanges.

■ **Action 1.15.11 : Mettre en place des mécanismes menant à une planification concertée de la mobilité avec les partenaires.**

En 2016, le Ministère a créé une direction des relations avec le milieu pour le territoire de la région métropolitaine de Montréal. La création de cette unité avait pour objectif la mise en place un guichet unique afin de répondre aux besoins exprimés par les municipalités et les autres partenaires du milieu. Différents mécanismes peuvent être déployés afin de répondre aux problématiques exprimées.

Le Ministère participe au comité technique instauré par la Ville de Montréal dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish. Ce comité évalue les impacts sur la mobilité de plusieurs projets de développement prévus dans ce secteur couvrant le terrain de l'Hippodrome, le secteur du triangle Namur et le carrefour des autoroutes 15 et 40, dans Mont-Royal.

⁸⁸ [Politique de mobilité durable – 2030. Cadre d'intervention en systèmes de transport intelligents.](#)

⁸⁹ [Politique de mobilité durable – 2030. Cadre d'intervention en nouvelles mobilités.](#)



Le Ministère a mis en place le comité de l'axe 116 en 2015 afin d'évaluer les besoins et les interventions favorisant la mobilité durable dans le corridor. Il poursuit ses analyses et ses interventions en concertation avec ses partenaires liés à l'aménagement du territoire et à la planification des transports.

Il a aussi mis sur pied le comité de l'axe 132 en 2018, à Delson, Saint-Constant, Saint-Catherine et Kahnawake. Ce comité, qui mise sur la concertation des partenaires, vise à évaluer les besoins et à planifier les solutions à mettre en œuvre dans l'axe à court, moyen et long termes.

Le Ministère a créé, en 2018, une table d'échange sur la mobilité pour le corridor de l'autoroute 20 traversant les territoires de L'Île-Perrot et de la Ville de Vaudreuil-Dorion. Ce comité, qui mise sur la concertation des partenaires, vise à évaluer les besoins et à planifier les solutions à mettre en œuvre dans le corridor à court, moyen et long termes.

Par ailleurs, le Ministère s'est engagé à soutenir les efforts de la Coalition A30, menée par la communauté d'affaires et les élus de la région, dans ses recherches d'efficacité de transport. Elle sera consultée dans le cadre de l'étude d'opportunité qui permettra de documenter les besoins présents et à venir et de proposer des solutions à court et à long termes pour optimiser les déplacements dans ce corridor.

Enfin, le Ministère s'est engagé à mettre sur pied un bureau de projets pour examiner la réalisation d'un réseau intégré de transport collectif à Laval et sur la rive nord de Montréal afin de trouver des solutions concrètes et concertées aux enjeux de mobilité touchant trois régions administratives (Laval, Laurentides, Lanaudière).

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus d'un milliard de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la correction d'extrémités de glissières rigides;
 - le remplacement de caméras de surveillance et de systèmes d'éclairage;
 - la réfection de plusieurs structures de signalisation autoroutière sur l'île de Montréal;
 - l'asphaltage sur certains segments de l'autoroute 40 compris entre le pont de l'Île-aux-Tourtes et le boulevard Saint-Charles;
 - la poursuite du projet Turcot;
 - la reconstruction des ponts d'étagement de l'autoroute 13, au-dessus de l'autoroute 40;
 - la reconstruction des ponts d'étagement du boulevard des Galeries-d'Anjou, au-dessus de l'autoroute 40.
- 



Le Ministère continuera de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Montréal émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

Le Ministère poursuivra ses activités dans de nombreux projets routiers tels que :

- la reconstruction du Complexe Turcot tout en maintenant la mobilité des personnes et des marchandises dans le cadre des différentes phases de travaux;
- l'étude des liens permettant d'améliorer la mobilité dans le cadre du projet de redéveloppement urbain de l'Hippodrome mené par la Ville de Montréal;
- le projet de prolongement de l'avenue Souigny vers la rue Notre-Dame, y compris la desserte du port de Montréal et le redéveloppement de terrains industriels.

1.16. Nord-du-Québec

Priorités régionales (secteur Jamésie)

Les intervenants de la Jamésie ont ciblé les priorités suivantes en matière de mobilité⁹⁰ :

Priorité 1. Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme leviers de développement socioéconomique.

[...] L'industrie des véhicules hors route doit elle aussi faire face à différents enjeux, le principal étant l'utilisation répandue des nombreux chemins forestiers du territoire par les amateurs. Cette pratique entraîne un faible niveau d'adhésion aux clubs régionaux, ce qui a un impact sur le développement de ce secteur à fort potentiel.

Priorité 3. Diminuer l'isolement de la Jamésie, ses villes et localités en agissant sur les fronts du transport et des nouvelles technologies.

Les Jamésiens réfléchissent actuellement aux enjeux auxquels ils sont confrontés en matière de transport des biens et des personnes. L'éloignement et l'isolement de la région entraînent certains défis, notamment en ce qui concerne l'accès au transport collectif interurbain. Ainsi, plusieurs lignes du réseau de transport desservant la région à partir des régions limitrophes sont en péril. Or, l'accès au transport interurbain a une incidence sur la qualité de vie dans son ensemble, notamment chez les personnes en situation de vulnérabilité.

Réponses ministérielles (secteur Jamésie)

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.16.1. Soutenir l'industrie des véhicules hors route.

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) aux véhicules hors route comme le Programme d'aide financière aux clubs de motoneigistes du Québec qui vise à soutenir la mise en œuvre de projets et d'actions favorisant une pratique sécuritaire de la motoneige sur l'ensemble des sentiers agréés par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ). Le Ministère octroie également des aides financières pour soutenir la mise en œuvre de projets et d'actions favorisant une pratique sécuritaire des véhicules tout-terrain (VTT) sur l'ensemble des sentiers agréés par la Fédération québécoise des clubs quads du Québec (FQCQ). La FQCQ, les clubs et les associations de clubs affiliés ainsi que la Fédération québécoise des motos hors route (FQMHR) et ses différents membres affiliés sont admissibles à ce programme.

⁹⁰ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

■ Action 1.16.2. Favoriser l'accès au transport collectif interurbain.

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports collectifs. De plus, il veut financer les services de transport collectif en région et offre de l'[aide financière](#) à cet effet. En ce sens, la Politique de mobilité durable vient appuyer l'atteinte de ces objectifs par une bonification des programmes d'aide en transport en commun qui inclura également un ajustement de l'aide aux milieux régionaux ainsi qu'une bonification des budgets accordés au transport collectif régional⁹¹.

De plus, le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, tenu en février 2018, le Programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées⁹².

Le Ministère continuera d'offrir son soutien et sa collaboration à la Table de travail en transport collectif régional mise en place par l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) et par la Fédération des transporteurs par autobus (FTA). Les travaux de cette table visent notamment à proposer des pistes de solutions pour améliorer l'environnement du transport collectif régional afin de bonifier l'offre de service aux usagers. Les pistes de solutions émanant de cette table de travail seront prises en considération dans l'élaboration des prochains programmes d'aide du Ministère soutenant le transport collectif régional.

Priorités régionales (secteur Nunavik)

Avec Parnasimautik, les intervenants du Nunavik ont engagé une démarche qui a mené à la détermination de priorités plus spécifiques en matière de transports et de mobilité, soit les éléments suivants⁹³ :

Transport

En 2008, l'Administration régionale Kativik, la Société Makivik, les communautés criées et allochtones de la baie James et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ont jeté les bases d'une stratégie de transport pluriannuelle pour le Nord-du-Québec. Les principaux objectifs de la stratégie sont d'optimiser la sécurité en transport, de réduire les coûts de transport sur les budgets des ménages, de soutenir l'économie régionale, d'accroître la mobilité des usagers et de maximiser les retombées régionales et les solutions durables.

La région continuera probablement de dépendre considérablement du transport aérien et maritime au cours des 25 prochaines années. Les efforts de modernisation des infrastructures aéroportuaires doivent correspondre à l'expansion des communautés et à l'exploitation du potentiel de la région dans divers secteurs.

⁹¹ Cadres d'intervention en transport collectif [urbain](#) et [régional](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

⁹² [Cadre d'intervention en transport aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

⁹³ Parnasimautik. 2013 [Fiche synthétique 16 – Transport](#). Plan Nunavik 2010. Gouvernement régional Kativik et Société Makivik.



Par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975) et l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik, 2002), les gouvernements se sont engagés à améliorer les infrastructures maritimes dans les communautés, ce qui inclut la construction de brise-lames, de rades, des rampes d'accès et de zones pour les opérations de ravitaillement par bateau.

Parmi les solutions et priorités établies, on trouve également :

- Un programme de subvention du transport maritime semblable à celui qui est offert à la Basse-Côte-Nord, jugé comme étant nécessaire;
- L'adoption d'une politique à l'égard de la construction, de l'entretien et de l'utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes liées au développement industriel;
- L'étude de la faisabilité et de la viabilité de la construction de ports en eau profonde près de Kuujuaq et de Kuujuarapik;
- À la lumière des résultats des études de faisabilité et des consultations publiques, la construction de liens terrestres entre Kuujuarapik et Radisson et entre Kuujuaq et Schefferville.

Réponses ministérielles (secteur Nunavik)

Relativement aux priorités régionales susmentionnées, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ Action 1.16.3. Soutenir la modernisation des infrastructures aéroportuaires.

Le Ministère est propriétaire de 13 aéroports au Nunavik et il prévoit, dans sa [programmation](#) 2018-2020, le déplacement de la route menant à l'aéroport de Matagami, la réfection de sections de la route d'accès à l'aéroport de Tasiujaq et la réfection de sections de la route d'accès à l'aéroport d'Akulivik.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir la modernisation des infrastructures aéroportuaires dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire.

■ Action 1.16.4. Soutenir l'amélioration des infrastructures maritimes.

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir l'amélioration des infrastructures maritimes dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) ainsi que du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM).

■ **Action 1.16.5. Envisager un programme de subvention au transport maritime.**

L'approche actuellement retenue par le Ministère, depuis le sommet Katimajit de 2007, vise à contribuer financièrement à la réduction du coût de la vie au Nunavik au moyen des mesures choisies par le milieu (ex. : transports des électroménagers et des équipements utilisés pour l'exploitation de subsistance, etc.). Ce programme a une grande importance pour le gouvernement et son financement relève maintenant de la Société du Plan Nord.

■ **Action 1.16.6. Collaborer à toute politique à l'égard de la construction, de l'entretien et de l'utilisation partagée des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes liées au développement industriel.**

Le Ministère demeurera attentif aux attentes en matière de partage des infrastructures terrestres, aériennes et maritimes. D'ici là, il continuera à offrir son expertise en cette matière. Il collabore avec la Société du Plan Nord concernant ces problématiques.

■ **Action 1.16.7. Envisager une étude de faisabilité et de viabilité pour la construction de ports en eau profonde près de Kuujuaq et de Kuujuarapik.**

Le Ministère a réalisé une étude sur les perspectives économiques liées à la construction d'un port en eau profonde près de Kuujuarapik, laquelle a été terminée en 2011. Le Ministère a également émis un avis technique pour la faisabilité d'un port en eau profonde à Kuujuaq en 2012. Il évaluera la pertinence de mettre à jour ces études antérieures.

■ **Action 1.16.8. Envisager la construction de liens terrestres entre Kuujuarapik et Radisson et entre Kuujuaq et Schefferville.**

Le Ministère a réalisé une étude de pré-faisabilité pour la construction d'un lien terrestre entre Kuujuaq et Schefferville en 2011. Quant à celle traitant du corridor entre Kuujuarapik et Radisson, elle a été terminée en 2013. Le Ministère évaluera la pertinence de mettre à jour ces études antérieures.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront près de 55 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- l'asphaltage de la route 113 à divers endroits entre les municipalités de Chapais et Miquelon;
- le remplacement d'un ponceau par un pont sur la route reliant les villes de Matagami et Lebel-sur-Quévillon, au km 53, au-dessus du ruisseau Adikwâk;
- la reconstruction du pont au-dessus du ruisseau Adikwâk sur la route reliant les villes de Matagami et de Lebel-sur-Quévillon;
- la reconstruction d'un ponceau sur la route 109, au sud de l'intersection de Joutel.



Le Ministère poursuivra ses analyses visant à implanter une nouvelle halte routière sur la route 113, entre Lebel-sur-Quévillon et Chapais.

Conformément au décret 992-2016, le Ministère octroiera une subvention annuelle maximale de 5 millions de dollars à la Société de développement de la Baie-James pour l'entretien et la réfection de la route de la Baie-James au cours des exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020.

Le Ministère continuera, en utilisant les budgets d'exploitation et d'investissements, de soutenir la pérennité des infrastructures aéroportuaires sous sa responsabilité. De plus, il continuera de soutenir l'entretien des systèmes d'observations météorologiques humaines (HWOS) contribuant à maintenir un niveau de service adéquat aux aéroports du Nunavik. Un montant annuel maximal d'environ 560 000 \$ est prévu pour les années 2018 à 2020.

Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de la région de du Nord-du-Québec.

1.17. Outaouais

Priorité régionale

Les intervenants de la région de l'Outaouais ont ciblé la priorité suivante en matière de mobilité⁹⁴ :

Priorité 3. Assurer le transport des personnes et la mobilité durable sur l'ensemble du territoire de la région.

Le transport est un facteur important pour assurer l'accès aux différents services et la rétention de la population dans les milieux plus éloignés. Or, l'Outaouais fait face à plusieurs défis pour assurer la mobilité durable des personnes sur son territoire, à commencer par l'ampleur de ce dernier.

De plus, avec plus de 100 000⁹⁵ résidents qui traversent la frontière quotidiennement pour aller travailler ou pour obtenir des services en Ontario, le recours à des modes de transport durables s'impose afin de limiter les impacts de ces déplacements sur l'environnement et d'assurer une mobilité plus efficace. Il importe donc pour le milieu de développer et de maintenir les services de transport collectif et adapté sur l'ensemble des territoires. La région mise aussi sur les transports actifs et sur l'électrification des transports.

Réponses ministérielles

Relativement à la priorité régionale susmentionnée, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ **Action 1.17.1. Soutenir le développement et le maintien des services de transport collectif et adapté.**

Le Ministère entend poursuivre son soutien aux organismes de transport adapté municipaux répartis dans tout le Québec afin de favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite, notamment par l'entremise de la Politique de mobilité durable, qui prévoit la mise sur pied d'un cadre financier pluriannuel permettant aux organismes de transport adapté une meilleure planification des services. Des sommes supplémentaires ont aussi été consenties aux principaux programmes d'aide au transport adapté.

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) susceptible de favoriser l'accessibilité à différents moyens de transport dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté ainsi que du Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles.

⁹⁴ [Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022](#). Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

⁹⁵ Près de 40 000 résidents traversent la frontière lors de la période de pointe du matin. Au total, plus de 103 000 résidents traversent la frontière quotidiennement. Source : *Enquête Origine-destination de 2011 sur les déplacements dans la région de la capitale nationale*.



Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible de soutenir le développement et le maintien des services de transport collectif dans le cadre des programmes de transport collectif. La Politique de mobilité durable prévoit d'ailleurs la bonification des programmes d'aide en transport en commun⁹⁶.

Le Ministère continuera de participer aux principaux efforts de planification régionale des services de transport collectif sur son territoire. À ce titre, il maintiendra son accompagnement technique auprès des organismes suivants :

- la Société de transport de l'Outaouais (STO) relativement au développement du réseau et des infrastructures structurantes de transport en commun dans la portion urbaine de la région;
- Transcollines (MRC des Collines-de-l'Outaouais) dans le cadre de la rédaction de sa planification stratégique 2018-2022;
- le Regroupement des transports adaptés et collectifs ruraux de l'Outaouais (RTACRO).

Cet accompagnement a notamment mené à l'inscription au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 de deux projets majeurs de transport collectif à Gatineau, soit celui visant l'implantation d'un lien rapide dans le secteur ouest et celui visant le prolongement du Rapibus entre les boulevards Lorrain et de l'Aéroport (phase III-A), dans le secteur est.

Enfin, le Ministère continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode collectif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

■ Action 1.17.2. Soutenir les transports actifs.

Le Ministère entend favoriser l'utilisation des transports actifs. De plus, il entend consolider les réseaux permettant un transport actif utilitaire à l'intérieur des périmètres d'urbanisation.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible d'appuyer le développement et la pérennisation des pistes cyclables dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte ainsi que du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains. Des sommes supplémentaires ont d'ailleurs été consenties dans le cadre de la Politique de mobilité durable pour ces programmes⁹⁷.

Enfin, le Ministère demeurera attentif aux attentes en ce qui a trait aux pistes cyclables et continuera de tenir compte des besoins des usagers du mode actif et des clientèles ayant des besoins spécifiques lors de la réalisation de ses projets routiers.

Le Ministère poursuivra sa collaboration avec la Ville de Gatineau dans le cadre du projet de piste multifonctionnelle de transport actif située dans l'axe du pont

⁹⁶ [Cadre d'intervention en transport adapté](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

⁹⁷ [Cadre d'intervention en transport actif](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).



Alonzo-Wright, qui permettra d'assurer la connectivité des réseaux de transports actifs de part et d'autre de la rivière Gatineau.

■ **Action 1.17.3. Contribuer à l'électrification des transports.**

Le Ministère a le mandat gouvernemental de favoriser l'électrification des transports. À ce titre, il coordonne la mise en œuvre du Plan d'action en électrification des transports 2015-2020.

Le Ministère continuera également de participer aux activités de la Table régionale sur la réduction de la dépendance au pétrole et d'y offrir son expertise en matière de mobilité durable.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) susceptible de contribuer à l'électrification des transports dans le cadre du Programme d'aide Écocamionnage ainsi que du Programme de soutien au déploiement des autobus scolaires électriques au Québec.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront plus de 157 millions de dollars dans le réseau routier de la région, au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- le réaménagement de l'intersection du chemin Chambord et de la route 366 (boulevard Lorrain), à Gatineau;
- l'asphaltage sur le chemin d'Old Chelsea, de la route 105 jusqu'à l'autoroute 5, dans la municipalité de Chelsea;
- la reconstruction du pont de la route 321 enjambant la rivière Petite Nation, à Saint-André-Avellin;
- l'asphaltage de l'autoroute 5, dans les deux directions, entre l'échangeur du boulevard Saint-Joseph et la limite municipale de Gatineau;
- l'asphaltage sur la route 105, dans les municipalités de Gracefield et de Grand-Remous;
- la réfection de la rue Papineau, à Plaisance, afin de réduire les vibrations causées par les véhicules et de faciliter les déplacements des résidents et des piétons;
- la réfection du pont Félix-Gabriel-Marchand, dans la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, pont couvert le plus long au Québec.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès du Village-relais de Maniwaki en vue de l'implantation d'une borne de recharge rapide sur son territoire en 2018.

Le Ministère poursuivra les études requises au projet d'amélioration de l'autoroute 50 entre Gatineau et Mirabel inscrit au Plan québécois des infrastructures 2017-2027 et visant à en accroître la fonctionnalité et à y améliorer la sécurité routière.

1.18.Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité régionale

Les intervenants de la région Saguenay–Lac-Saint-Jean ont ciblé la priorité suivante en matière de mobilité⁹⁸.

Priorité 7. Assurer la pérennité des chemins multiusages ; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.

La région est bien pourvue en matière d'infrastructures. Elle dispose notamment de 102 000 km de chemins multiusages permettant l'accès au territoire, dont 2 500 km de chemins multiusages considérés comme étant stratégiques et permettant le transport hors norme. Elle peut également compter sur un réseau ferroviaire donnant accès au continent américain, sur un port en eau profonde accessible à longueur d'année ainsi que sur des infrastructures aériennes de transport des personnes et des marchandises. Bien que la présence de ces modes de transport soit un actif important pour la région, ceux-ci prennent toute leur valeur lorsqu'ils sont interconnectés.

Il importe donc de consolider l'offre de transport, d'autant plus que le Saguenay–Lac-Saint-Jean constitue le point de convergence de la Stratégie maritime et des projets de développement situés sur le territoire du Plan Nord.

Réponses ministérielles

Relativement à la priorité régionale susmentionnée, le Ministère a déterminé les réponses suivantes :

■ **Action 1.18.1. Soutenir les projets de l'Administration portuaire du Saguenay.**

Le Ministère continuera de participer au comité local de la zone industrialo-portuaire de Saguenay émanant de la Stratégie maritime du Québec 2015-2020.

Le Ministère continuera de collaborer au projet d'Écoparc industriel de la MRC du Fjord-du-Saguenay, lequel est étroitement lié à celui de terminal maritime.

Le Ministère offre également de l'[aide financière](#) dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) ainsi que du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime (PSIITM).

⁹⁸ Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2017.

- **Action 1.18.2. Soutenir les projets de modernisation de l'aéroport Saguenay-Bagotville.**

Le Ministère offre de l'[aide financière](#) dans le cadre du Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF).

- **Action 1.18.3. Soutenir le projet de coopérative aérienne.**

Le Programme de réduction des tarifs aériens vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. À la suite du Sommet sur le transport aérien régional au Québec, tenu en février 2018, le Programme a été révisé et des sommes supplémentaires ont été annoncées⁹⁹.

- **Action 1.18.4. Collaborer à toute étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles.**

Le Ministère est disposé à collaborer à toute étude de caractérisation des zones intermodales actuelles et potentielles.

- **Action 1.18.5. Favoriser la connexion du réseau stratégique de chemins multiusages aux autres réseaux (maritime, ferroviaire et routier).**

Le Ministère demeurera attentif aux attentes en matière de connectivité multimodale, notamment en vue d'évaluer de quelle façon il peut répondre à un besoin régional qui aura été précisé. D'ici là, il continuera à offrir son expertise en cette matière.

- **Action 1.18.6. Évaluer les impacts quant à la possibilité de réserver un corridor d'une largeur suffisante permettant de relier directement l'extrémité nord de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean à la route 167, dans la région du Nord-du-Québec, avant de décréter le statut permanent d'aire protégée de la réserve de biodiversité projetée des Drumlins-du-Lac-Clérac.**

Afin de répondre à la préoccupation de visant à conserver l'accès vers le Nord québécois pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean lorsque le statut d'aire protégée de la réserve de biodiversité des Drumlins-du-Lac-Clérac sera décrété, un mandat gouvernemental a été dévolu au Ministère afin qu'il mette sur pied un groupe de travail régional composé de représentants de la Société du Plan Nord, des ministères concernés et des intervenants de la région Nord-du-Québec pour évaluer la faisabilité d'un projet visant à conserver un corridor permettant de maintenir et de développer l'accès vers le nord du Québec afin que la région puisse contribuer au développement économique sur le territoire du Plan Nord.

⁹⁹ [Cadre d'intervention aérien](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

- 
- **Action 1.18.7. Soutenir la concertation des partenaires régionaux en matière de transport, notamment le transport ferroviaire entre le nord du Lac-Saint-Jean et le port de Grande-Anse, à La Baie.**

La création d'un CMAX+ et l'embauche d'une ressource consacrée au volet transport par le milieu régional permettront de répondre à la préoccupation gouvernementale de concertation des partenaires régionaux en matière de transport, notamment le transport ferroviaire. Conformément au mandat gouvernemental qui lui a été dévolu, le Ministère soutiendra les travaux de la ressource CMAX+ traitant du volet transport dans son mandat de concertation.

Autres actions ministérielles contribuant à l'OVT

Le Ministère et ses partenaires investiront près de 174 millions de dollars dans le réseau routier de la région au cours des années 2018-2020.

Parmi les travaux visés par cette [programmation](#), on peut citer :

- la réfection de la chaussée de la route 155, dans le secteur du lac des Commissaires, à Lac-Bouchette;
- la réfection de la chaussée de la route 170 du km 75 au km 84, à Rivière-Éternité;
- le réaménagement de la route 169 par l'aménagement d'une voie de virage à gauche dans les deux sens, à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix;
- l'asphaltage de la route 167, du km 119 au km 124 et du km 138 au km 142, dans la réserve faunique Ashuapmushuan, à Lac-Ashuapmushuan;
- la construction d'une route de contournement de la route 169, dans les secteurs de Delisle et de l'Isle-Maligne, à Alma.

Le Ministère poursuivra son accompagnement auprès des Villages-relais de Hébertville, Lac-Bouchette, L'Anse-Saint-Jean, Saint-Fulgence et La Doré en vue de l'implantation de bornes de recharge rapide sur leur territoire respectif d'ici 2020.

Le Ministère réalisera des travaux d'asphaltage des accotements de la route 170 afin de compléter le circuit cyclable de la Véloroute du Fjord d'ici 2021.

À la suite de la mise en service en juillet 2017 d'un nouveau tronçon de l'autoroute 70 entre Chicoutimi et le chemin de la Grande-Anse, le Ministère entend poursuivre ses analyses liées au projet de la phase 2, qui consiste au prolongement de cette autoroute jusqu'à l'arrondissement de La Baie (Ville de Saguenay).

La Direction générale Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau poursuivra la mise en œuvre de sa Politique de pavage des accotements, laquelle vise à favoriser la pratique du vélo sur le réseau routier supérieur, notamment sur les



routes collectrices qui relient les petites municipalités de la région, en prescrivant une largeur minimale d'accotement de 0,6 m.

La Direction générale du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau poursuivra l'amélioration de la route 169 dans la réserve faunique des Laurentides, répondant par le fait même aux préoccupations du comité de suivi mis sur pied par des élus régionaux pour veiller au maintien des investissements sur cet axe routier. Notamment, un projet d'investissement majeur est prévu à la [programmation](#) 2018-2020, soit l'aménagement d'une voie lente entre les km 10 et 13 de la route 169.

Le Ministère poursuivra la mise en œuvre du plan d'intervention pour l'amélioration de la route d'Obedjiwan (route d'accès aux ressources et aux localités isolées numéro 45625). Ce projet totalise un investissement de 49,5 millions de dollars de 2016 à 2020 et comprend notamment la reconstruction de 17,6 km de route, la correction de 17 courbes et la construction de 8 ponts à une voie.

Le Ministère étudiera l'occasion de financer la construction d'un pont ferroviaire au-dessus de la rivière Mistassini, à Dolbeau-Mistassini.

CHAPITRE 2

AUTRES ACTIONS CONTRIBUANT À L'OCCUPATION ET À LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Le Ministère mène d'autres actions contribuant à l'occupation et à la vitalité des territoires.

- **Action 2.1. Offrir les services aériens gouvernementaux.**

Le Ministère entend soutenir l'offre de transport sanitaire, de lutte contre les incendies de forêt, de recherche et de sauvetage de personnes ainsi que de transport des équipes ministérielles par l'intermédiaire du Service aérien gouvernemental.

- **Action 2.2. Moderniser les parcs routiers.**

Le Ministère entend poursuivre la modernisation du réseau de parcs routiers et ainsi accroître la sécurité des usagers de la route en les incitant, entre autres, à faire des arrêts sécuritaires plus fréquents pour contrer les effets de la fatigue au volant et ainsi réduire les risques d'accident.

- **Action 2.3. Favoriser la pérennisation de sentiers de véhicules hors route sécuritaires.**

Dans une optique de vitalité économique des régions, de sécurité des usagers et d'amélioration de la cohabitation avec les riverains de sentiers, le Ministère poursuit ses efforts pour favoriser la pérennisation des sentiers de véhicules hors route en tenant compte de la préservation de l'environnement.

- **Action 2.4. Soutenir les services de traverse et de desserte maritime.**

Le Ministère appuie financièrement la Société des traversiers du Québec, qui vise à maintenir et à améliorer les services de traverses et de dessertes maritimes dans l'ensemble du Québec, en collaboration avec les entreprises privées, pour désenclaver les populations isolées, pour maintenir la continuité du réseau routier et pour offrir des services adéquats de traversiers interrégionaux et de transport public urbain. Ces services représentent un lien maritime jugé essentiel au transport des personnes et des marchandises entre les différentes régions et communautés desservies, notamment pour les Îles-de-la-Madeleine, étant donné leur statut particulier lié à leur caractère insulaire.

- **Action 2.5. Maintenir des infrastructures aéroportuaires sécuritaires.**

En respect de sa mission, le Ministère poursuit son rôle d'acteur de l'occupation et de la vitalité des territoires par le maintien d'infrastructures aéroportuaires dans cinq régions du Québec au sud du 55^e parallèle. On dénombre 13 aéroports pour



lesquels des investissements sont programmés chaque année en vue d'améliorer la sécurité des infrastructures et le niveau de service et de moderniser les aéroports. Pour certaines régions enclavées, la mobilité de la population et des marchandises dépend du transport aérien et maritime. Pour des régions éloignées des grands centres ou des services spécialisés, le maintien d'infrastructures aéroportuaires contribue au développement économique et à la vitalité du territoire en assurant un lien aérien, notamment pour les évacuations médicales, les navettes pour des soins de santé, les interventions en forêt telles que celles visant la lutte contre les incendies (SOPFEU) ou contre les insectes (SOPFIM), les vols privés, en plus d'une offre commerciale normale.

- **Action 2.6. Favoriser et rendre plus attrayant le transport régional et interurbain.**

Lors des consultations tenues dans le contexte de l'élaboration de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2017-2022, les régions ont manifesté un besoin réel d'assurer l'accessibilité aux services et aux activités par une amélioration du transport collectif régional, et de faciliter l'accès aux régions isolées, enclavées et éloignées.

Afin de répondre à la demande croissante du milieu et de favoriser le développement des services, le gouvernement bonifie le budget alloué au transport collectif régional en ajoutant aux enveloppes existantes de 24,6 millions de dollars des sommes totalisant 19 millions supplémentaires d'ici 2023. Au total, ce sont donc 43,6 millions qui sont prévus dans le Plan d'action 2018-2023 de la Politique de mobilité durable 2030¹⁰⁰.

- **Action 2.7. Augmentation de l'attractivité du transport interurbain par autobus**

Le réseau de transport interurbain par autobus constitue souvent la colonne vertébrale du transport collectif régional. Afin de favoriser l'essor de ce mode, l'augmentation des déplacements et le transfert modal, des incitatifs à l'utilisation du transport interurbain par autobus permettraient de pérenniser les services de l'industrie¹⁰¹.

- **Action 2.8. Vitalité des régions isolées, enclavées et éloignées**

Le gouvernement a entendu les citoyens lors du Sommet sur le transport aérien régional. Ceux-ci souhaitent pouvoir bénéficier d'un accès amélioré aux régions à des coûts raisonnables. Le gouvernement, dans le cadre du Plan d'action de la Politique de mobilité durable, agit sur deux fronts :

- Programmes d'aide pour les dessertes aériennes régionales (PADAR)

Ce nouveau programme, qui est destiné à la fois aux transporteurs aériens, aux municipalités, aux municipalités régionales de comté, aux sociétés à but non lucratif et aux organismes du milieu local, est mis sur pied afin de créer un environnement favorable à l'établissement d'une meilleure desserte

¹⁰⁰ [Cadre d'intervention en transport collectif régional](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).

¹⁰¹ Mesure 9, [Cadre d'intervention en transport collectif régional](#) de la [Politique de mobilité durable – 2030](#).



aérienne régionale et de favoriser le développement ou l'amélioration des services offerts par les transporteurs aériens en région. Le gouvernement octroie des sommes totales de 22,5 millions de dollars sur la période 2018-2023.

- **Programme de réduction des tarifs aériens (PRTA)**

Le Québec souhaite continuer à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées du Québec en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Pour cette raison, des sommes sont prévues afin de hausser le taux de remboursement accordé aux citoyens par l'intermédiaire du Programme de réduction des tarifs aériens. Ce programme vise à faciliter les déplacements des résidents des régions éloignées et isolées en réduisant le coût réel de leurs déplacements par avion. Ce programme sera élargi aux résidents de six autres régions. Il sera doté d'un budget total de 46 millions de dollars pour la période 2018-2023, y compris une bonification de 40 millions, soit 8 millions annuellement pour chacune des 5 années.

- **Action 2.9. Découvrons notre Québec**

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports formera un groupe de travail avec le ministère du Tourisme, l'Alliance de l'industrie touristique du Québec et les compagnies aériennes présentes sur le territoire du Québec afin de mettre au point rapidement une initiative qui permettra aux Québécois de visiter les régions à plus faible coût. Le groupe de travail aura comme mandat :

- de proposer une mesure temporaire visant à augmenter la demande de vols intérieurs, ce qui accroîtra l'offre de service et, ultimement, réduira les tarifs aériens ;
- d'évaluer la mesure offerte au terme d'une période de cinq ans relativement, notamment, à son impact sur les tarifs aériens pour les régions visées.

Une somme de 10 millions de dollars sur 5 ans est prévue pour la nouvelle mesure qui sera recommandée par le groupe de travail.

- **Action 2.10. Étude concernant le transport aérien sur le territoire du Plan Nord**

Les problèmes particuliers au territoire du Plan Nord sont multiples, que ce soit sur le plan des infrastructures et de la desserte aérienne ou encore sur celui de la compétitivité des tarifs aériens. La diversité de ces difficultés place le gouvernement du Québec devant une situation complexe, qui ne peut être résolue que par une fine compréhension des différentes dimensions liées à la problématique. De plus, seule l'appréciation de cette complexité peut conduire le gouvernement du Québec à mener des actions stratégiques, structurantes et pérennes pour améliorer l'accès au territoire nordique.

L'étude proposée, coordonnée par la Société du Plan Nord, en collaboration avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des



transports, fera notamment état des besoins évoqués par les communautés et l'industrie à l'égard :

- des [aides financières](#) pouvant être offertes sur certaines liaisons régionales stratégiques ;
- des critères et des facteurs favorisant l'accès au territoire, la mobilité des citoyens et le développement socioéconomique sur le territoire du Plan Nord;
- des approches aux instruments, des aides visuelles et des stations d'observations météorologiques nécessaires aux aéroports ciblés sur le territoire du Plan Nord;
- des nouveaux services de sûreté à implanter aux aéroports (contrôle des passagers et des bagages);
- de l'entretien, de l'allongement et de l'asphaltage des pistes ciblées.

Une somme de 0,7 million de dollars est accordée pour la réalisation de cette étude.

CHAPITRE 3

ACTIONS EN RÉPONSE AUX AUTRES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

3.1. Décentralisation

La décentralisation se définit comme étant le processus qui consiste à transférer des fonctions, des pouvoirs et des responsabilités du gouvernement vers une instance autonome et distincte. Cette instance décentralisée dispose de sources de revenus autonomes et ses dirigeants sont élus¹⁰².

Objectif de la Stratégie

Concernant la décentralisation, la Stratégie indique qu'il faut mener à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, c'est-à-dire :

- accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec.

Actions ministérielles

■ Action 3.1.1 : Mettre en œuvre la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités

Le Ministère poursuivra ses travaux dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour alléger le fardeau administratif des municipalités (PAGAFAM), notamment en ce qui a trait aux programmes de voirie locale et en matière de sécurité routière.

De plus, le Ministère s'est doté, en 2017, d'un cadre de gestion des relations avec les municipalités, lequel instaure le Forum Mobilité-Municipalités. Celui-ci est le lieu privilégié pour discuter et débattre des grands enjeux en transport qui touchent les municipalités et des questions relatives aux liens qui unissent aménagement du territoire et transport. Une première rencontre se tiendra en 2018.

¹⁰² [Nos territoires : y habiter et en vivre! Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.](#)

3.2. Délégation

La délégation vise le transfert, par le gouvernement, d'une partie d'une responsabilité ou de la gestion d'une ressource sur la base d'une entente, d'un contrat ou d'une convention et impliquant un suivi des activités par le gouvernement¹⁰³.

Objectif de la Stratégie

En matière de délégation, la Stratégie demande :

- que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les municipalités régionales de comté (MRC) par l'entremise « d'ententes sectorielles de développement » ou avec des organismes sectoriels régionaux.

Actions ministérielles

Le Ministère ne dispose pas de programme de délégation en faveur des MRC. Il s'agit davantage de cession d'actifs, principalement dans le cadre de projets routiers.

En conséquence, le Ministère n'a déterminé aucune action spécifique en matière de délégation.

3.3. Régionalisation

La régionalisation s'entend de la déconcentration de certaines responsabilités gouvernementales, du siège social vers les directions régionales, dans la mise en œuvre de services, de politiques, de programmes¹⁰⁴.

Objectif de la Stratégie

Enfin, en matière de régionalisation, il est attendu :

- que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

¹⁰³ [Nos territoires : y habiter et en vivre! Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.](#)

¹⁰⁴ [Nos territoires : y habiter et en vivre! Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.](#)

Actions ministérielles

Action 3.3.1. Accroître le rôle de partenaire territorial

Dans le cadre de son plan de transformation organisationnelle, le Ministère a institué, en 2017, le Bureau de projet de la direction générale territoriale type (DGT) dont le mandat a notamment pour objectif de rendre, à terme, les directions générales territoriales en mesure d'exercer davantage un lien privilégié avec les citoyens et les partenaires externes en territoire pour l'ensemble des activités du Ministère. Par cet exercice, le Ministère s'attend à ce que les directions générales de territoire accentuent notamment leur rôle de partenaires incontournables en gestion de crise et lors d'événements touchant le milieu.

À noter que le Ministère assure une présence majoritaire de ses ressources humaines sur les territoires, avec une part totale d'environ 72,5 %, toutes catégories d'emploi confondues, et une part de près de 67 % pour les postes de cadres¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Source : Effectif moyen par territoire de travail et catégorie d'emploi (y compris les postes occasionnels). Données produites dans le cadre du [Rapport annuel de gestion 2016-2017](#).



CONCLUSION

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires précise que la stratégie peut être ajustée avant son échéance de façon à mieux promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires. Dans cette optique, les priorités régionales pourront, au besoin, être ajustées si tel est le souhait des comités directeurs régionaux, tandis que les engagements du gouvernement pourront être revus ou enrichis, et ce, particulièrement si des régions revoient leurs priorités.

Dans ce contexte, le présent plan d'action constitue une première réponse du Ministère aux priorités régionales et aux objectifs de la Stratégie. Un prochain plan d'action permettra d'intégrer les enseignements tirés de sa mise en œuvre et de bonifier ainsi la portée des interventions du Ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

En respect de sa mission, le Ministère poursuit son rôle d'acteur de l'occupation et de la vitalité des territoires. Il mènera, dans la période 2018-2020, un large spectre d'actions y contribuant fortement, telles que le financement de la mobilité durable et l'investissement dans la programmation routière et aérienne.

